

# PROJET D'ETABLISSEMENT

2021-2027



Conservatoire à Rayonnement Intercommunal  
Pays de Château-Gontier

---

## PROJET D'ETABLISSEMENT

### CONSERVATOIRE DU PAYS DE CHÂTEAU-GONTIER

---

|                                                                                          |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Introduction .....                                                                       | 4  |
| 1.1 Contexte général .....                                                               | 4  |
| 1.2 Fonctions du projet d'établissement : .....                                          | 5  |
| 1.3 Méthodologie d'élaboration : « Une démarche participative » .....                    | 5  |
| 2 Les enjeux .....                                                                       | 6  |
| 3 Etat des lieux .....                                                                   | 6  |
| 3.1 Fonctionnement administratif .....                                                   | 7  |
| 3.2 Un établissement classé par l'Etat .....                                             | 8  |
| 3.3 Les Locaux .....                                                                     | 8  |
| 3.4 Matériel .....                                                                       | 8  |
| 3.4.1 Le parc instrumental .....                                                         | 8  |
| 3.4.2 Le matériel pour les arts plastiques .....                                         | 8  |
| 3.4.3 Le matériel informatique .....                                                     | 9  |
| 3.4.4 Le matériel technique .....                                                        | 9  |
| 3.5 Le cadre territorial .....                                                           | 9  |
| 3.5.1 Le contexte culturel : une réelle volonté culturelle .....                         | 9  |
| 3.5.2 Les chorales du territoire .....                                                   | 10 |
| 3.5.3 La scène Nationale « Le Carré Centre d'Art Contemporain d'Intérêt National » ..... | 10 |
| 3.6 Les Interventions en milieu scolaire .....                                           | 10 |
| 3.7 Le Conservatoire et la mise en réseau des EEA de la Mayenne .....                    | 11 |
| 3.8 Budget fonctionnement (Extrait évolution des comptes 2016 à 2019) .....              | 11 |
| 4 Les pratiques artistiques .....                                                        | 12 |
| 4.1 La Musique .....                                                                     | 12 |
| 4.1.1 L'Eveil .....                                                                      | 12 |
| 4.1.2 Le Cours .....                                                                     | 12 |
| 4.1.3 Tableau des pratiques collectives (Année 2021) .....                               | 14 |
| 4.1.4 Spécificités : .....                                                               | 14 |
| 4.1.5 La spécificité d'accès à la classe de chant .....                                  | 14 |
| 4.1.6 La spécificité du parcours des classes de Percussion et de Batterie .....          | 15 |
| 4.1.7 Les évaluations « Musique » .....                                                  | 16 |

|         |                                                                                                   |    |
|---------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 4.2     | La Danse .....                                                                                    | 18 |
| 4.2.1   | L'Eveil danse.....                                                                                | 18 |
| 4.2.2   | Le Cursus.....                                                                                    | 19 |
| 4.2.3   | Le spectacle de Danse .....                                                                       | 19 |
| 4.2.4   | Les évaluations .....                                                                             | 20 |
| 4.3     | Les Arts Plastiques et Les Arts Visuels .....                                                     | 21 |
| 4.4     | Les Musiques Actuelles.....                                                                       | 22 |
| 4.4.1   | Le cursus en Musiques Actuelles .....                                                             | 24 |
| 4.4.2   | L'évaluation en Musiques Actuelles .....                                                          | 25 |
| 4.5     | L'accompagnement des pratiques musicales amateurs .....                                           | 26 |
| 4.6     | Le Statut d'Adulte .....                                                                          | 27 |
| 4.6.1   | Le statut d'élève Adulte en Cursus .....                                                          | 27 |
| 4.6.2   | Le statut d'élève Adulte Hors Cursus .....                                                        | 27 |
| 4.6.2.1 | <i>Le statut d'élève Adulte Débutant :</i> .....                                                  | 27 |
| 4.6.2.2 | <i>Le statut d'élève Adulte Confirmé :</i> .....                                                  | 28 |
| 5       | Les Missions d'Education Artistique et Culturelle .....                                           | 29 |
| 5.1     | L'action en direction du milieu scolaire .....                                                    | 29 |
| 5.1.1   | Les interventions en milieu scolaire maternelle et élémentaire - Musique et Danse                 | 29 |
| 5.1.2   | Les interventions dans les collèges : .....                                                       | 31 |
| 5.1.3   | Les interventions dans les Lycées (OAL) .....                                                     | 32 |
| 5.2     | Les interventions dans le cadre des Temps d'Activité Périscolaire .....                           | 32 |
| 6       | Les pratiques en amateurs .....                                                                   | 33 |
| 7       | Action culturelle de diffusion pédagogique .....                                                  | 35 |
| 7.1     | Audition d'apprentissage à la scène « Petits concerts » .....                                     | 35 |
| 7.2     | Restitution de travaux d'élèves ou d'amateurs, menés intra ou extra muros du Conservatoire, ..... | 36 |
| 7.3     | Restitution en cours ou en fin, de projets de rencontres, partenariats... ..                      | 36 |
| 7.3.1   | Des collaborations régulières avec les forces vives du territoire .....                           | 36 |
| 7.3.2   | Les partenariats entre les services de la collectivité.....                                       | 37 |
| 7.3.3   | Les partenariats extérieurs.....                                                                  | 37 |
| 7.3.4   | Des lieux d'expositions diversifiés .....                                                         | 38 |
| 8       | Les moyens dédiés .....                                                                           | 38 |
| 8.1     | Les bâtiments.....                                                                                | 38 |
| 8.2     | Les personnels .....                                                                              | 39 |
| 9       | La gouvernance de l'établissement .....                                                           | 40 |
| 9.1     | Les principes de management.....                                                                  | 40 |

|        |                                                            |    |
|--------|------------------------------------------------------------|----|
| 9.2    | Les instances de Concertation en interne .....             | 41 |
| 9.2.1  | L'équipe de direction du Conservatoire .....               | 41 |
| 9.2.2  | Le Conseil Pédagogique et de Coordination (CPC).....       | 41 |
| 9.2.3  | Les réunions plénières .....                               | 41 |
| 9.2.4  | Les réunions pédagogiques spécifiques .....                | 41 |
| 9.2.5  | Les réunions de projet .....                               | 41 |
| 9.2.6  | Les réunions de départements pédagogiques .....            | 41 |
| 9.2.7  | Les réunions « Cultures » .....                            | 42 |
| 9.2.8  | Les réunions du pôle culturel des Ursulines.....           | 42 |
| 9.3    | Le Conseil d'Etablissement .....                           | 42 |
| 9.3.1  | Objectifs .....                                            | 42 |
| 9.3.2  | Composition du Conseil d'Etablissement .....               | 43 |
| 9.3.3  | Fonctionnement .....                                       | 43 |
| 10     | Objectifs 2027 .....                                       | 44 |
| 10.1   | Ce qui a été réalisé entre septembre 2017 et 2020 .....    | 44 |
| 10.2   | L'organisation administrative et pédagogique .....         | 45 |
| 10.2.1 | Développement du logiciel de gestion du Conservatoire..... | 46 |
| 10.3   | Les disciplines.....                                       | 46 |
| 10.3.1 | Les Classes Instrumentales.....                            | 46 |
| 10.3.2 | La Danse.....                                              | 46 |
| 10.3.3 | Les Arts Plastiques et les Arts Visuels.....               | 46 |
| 10.3.4 | L'Eveil.....                                               | 46 |
| 10.3.5 | Les Musiques Actuelles .....                               | 47 |
| 10.3.6 | L'Art Dramatique (Théâtre) .....                           | 47 |
| 10.4   | L'action culturelle .....                                  | 48 |
| 10.5   | Les territoires .....                                      | 48 |
| 10.5.1 | L'agglomération et les communes rurales .....              | 48 |
| 10.5.2 | Le réseau départemental.....                               | 48 |
| 10.6   | Les formes et formats d'apprentissage.....                 | 48 |
| 10.7   | Les formations du personnel .....                          | 48 |

## Introduction

---

### 1.1 Contexte général

Les missions des Etablissements d'Enseignement Artistique spécialisé ont considérablement évolué ces 30 dernières années.

A l'origine, les conservatoires avaient pour principal objectif de transmettre une tradition, un patrimoine et un savoir-faire essentiellement technique, ceci en vue de former des musiciens, danseurs et comédiens.

Cependant, compte tenu :

- De différentes lois de décentralisation (1982, 1983, 1985, 1986, 2004, projet de loi de 2013/2014), induisant une prise en charge grandissante des collectivités locales,
- Du recul de l'Education Nationale dans la place accordée à l'éducation artistique et dans leur prise en charge financière,
- De la mondialisation culturelle induite par les moyens de communications et les nouvelles technologies,
- De l'émergence de nouvelles cultures et pratiques artistiques,
- Du Schéma départemental de l'enseignement, des pratiques et de l'éducation artistique,
- Du Schéma d'Orientation Pédagogique pour l'Enseignement de la danse 2004,
- De la création et des fusions des Communautés de Communes,

Une nouvelle définition des missions des Etablissements d'Enseignement Artistique s'ensuit. Les collectivités locales attendent de leurs établissements qu'ils s'inscrivent dans une réelle politique publique de territoire, à la fois culturelle, éducative et sociale, en accompagnant et anticipant les évolutions dans leurs différents champs d'intervention.

Il s'agit maintenant de prendre en compte la diversité des missions, des cultures, des publics et des partenaires, pour élaborer un projet d'établissement répondant à de nouveaux enjeux. La mise en synergie des différents acteurs doit permettre de répondre à leurs missions respectives, dans un objectif d'optimisation du service public.

Le Conservatoire propose une réponse à ces problématiques. Elle s'inscrit pleinement dans une dynamique de territoires.

Du fait du renouvellement du classement par le Ministère de la Culture, en 2015, notre établissement (Conservatoire à Rayonnement Intercommunal) se doit :

- ✓ d'établir un projet d'établissement,
- ✓ de s'inscrire dans une organisation territoriale de l'enseignement artistique qui favorise l'égalité d'accès des usagers, la concertation pédagogique et la mise en œuvre de projets pédagogiques et artistiques concertés,
- ✓ de fonctionner en réseau.

En outre, notre établissement doit assumer :

- ✓ des missions d'éducation fondées sur un enseignement artistique spécialisé,
- ✓ des missions d'éducation artistique et culturelle privilégiant la collaboration avec les établissements d'enseignement scolaire,
- ✓ des missions de développement des pratiques artistiques des amateurs.

## 1.2 Fonctions du projet d'établissement :

Le projet d'établissement du Conservatoire a pour fonction :

- ✓ d'affirmer les objectifs de l'établissement,
- ✓ d'en définir son identité,
- ✓ de décliner les différentes fonctions et activités de l'établissement,
- ✓ de préciser leur organisation ainsi que les moyens dédiés.

Ce document servira de référence et de cadre pour l'ensemble des instances du Conservatoire, ainsi que pour l'élaboration et la mise en œuvre du projet pédagogique et du règlement intérieur de l'établissement. Il pourra être modifié par avenant sur proposition du conseil d'établissement. Il sera en tout état de cause évalué en 2027.

## 1.3 Méthodologie d'élaboration : « Une démarche participative »

Ce projet d'établissement s'inscrit dans la continuité du précédent (2015/2020) et reprend pour partie les idées et propositions issues du travail régulier du conseil pédagogique.

Ce projet d'établissement a été réalisé en cohérence avec les axes du schéma départemental.

Des thématiques ont été retenues :

- ✓ Le développement de nouvelles pratiques
- ✓ La reconnaissance de parcours personnalisés
- ✓ Les responsabilités au sein de l'équipe pédagogique
- ✓ Les locaux
- ✓ Les partenariats avec l'Education Nationale
- ✓ Les partenariats avec les autres services de la Communauté de Communes
- ✓ Le soutien des pratiques amateurs
- ✓ La territorialité et les réseaux
- ✓ L'ouverture vers les publics empêchés.

## 2 Les enjeux

---

Notre projet d'établissement marque une étape dans la construction d'une offre de formation et de pratique artistique en réponse à l'attente des usagers d'aujourd'hui et de demain. C'est un élément indispensable pour baliser l'avenir, tant du point de vue local que dans la perspective du schéma départemental de l'enseignement des pratiques et de l'éducation artistique et du schéma d'orientation de la danse.

Le pôle culturel des Ursulines s'affirme comme le lieu majeur de la formation, de la création et de la diffusion dans le sud-Mayenne et le Conservatoire a un rôle à jouer dans cet ensemble de propositions culturelles.

Le Projet d'Etablissement définit l'identité de l'établissement et ses objectifs prioritaires d'évolution. Il doit permettre d'aller à la rencontre des publics : comédiens, plasticiens, musiciens, spectateurs, visiteurs, enfants, adultes, jeunes, amateurs, professionnels, étudiants, enseignants par une meilleure connaissance de la diversité des propositions culturelles offertes aux habitants du Pays de Château-Gontier ou à ceux qui désirent s'y installer.

## 3 Etat des lieux

---

Le Conservatoire, à l'époque Ecole de Musique, s'est installé en 1995 dans l'ancien couvent des Ursulines regroupant un vaste ensemble de bâtiments datant des XV<sup>ème</sup> et XVII<sup>ème</sup> siècles dont une partie a été restaurée.

Il partage les lieux avec la Scène Nationale « Le Carré Centre d'Art Contemporain d'Intérêt National » outil de diffusion et de création du Pays de Château-Gontier, et l'office de tourisme du Sud-Mayenne.

Un théâtre de 532 places a ouvert ses portes en novembre 1999 permettant ainsi de produire des manifestations dans d'excellentes conditions.

Après la disparition des cours de musique de l'Union Musicale de la Ville de Château-Gontier dans les années 60, une école de musique associative naît en 1973 au sein de l'Office Social et Culturel du District de Château-Gontier nouvellement créé. Cette école devient districale (en régie directe) en 1990 ce qui permet d'obtenir l'agrément du Ministère de la Culture en 1995 après une inspection et une période de préfiguration.

L'embauche d'un directeur à temps plein en 1985 (150 élèves) a donné à cette école les moyens de structurer son développement. Elle relève de la compétence de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000.

Après plusieurs décennies, un changement de directeur a eu lieu en 2016. Courant 2017 le poste été remis à nouveau en concours pour trouver un directeur pour la rentrée de

septembre 2017. Son arrivée a amené à travailler sur une nouvelle « organisation » du service. En effet, il a été choisi l'option de « recentrer » chaque enseignant sur sa pratique artistique propre, de structurer et développer les pratiques collectives (création de l'orchestre symphonique par exemple), commencer un travail afin de donner « du sens » à la pédagogie, de la place des pratiques collectives, de la formation musicale, du chant choral, des ateliers chorégraphiques etc. en créant des groupes de travail et un conseil pédagogique qui se réunit très régulièrement.

De légères mises à jour du règlement intérieur ont été réalisées.

### 3.1 Fonctionnement administratif

Le Conservatoire du Pays de Château-Gontier accueille environ 550 élèves avec plus de 1550 passages par semaine dans ses lieux. Il est un service de la Communauté de Communes qui regroupe 16 communes.

- 64% des élèves viennent CH/M
- 26% des communes du Pays de Château-Gontier, hors CHG/M
- 6% des communes sud-Mayenne
- 4 % hors département (49-72)

Le nombre d'élèves accueillis au Conservatoire représente environ 1,76 % de la population du Pays de Château-Gontier.

Le Conservatoire dispense 323 heures d'enseignement hebdomadaire.

- Musique : 21 disciplines différentes et de nombreux ateliers de pratiques collectives
- Danse : 3 disciplines et des ateliers de culture chorégraphique
- Arts visuels et Plastiques : plusieurs ateliers d'âges.

Le Conservatoire propose soit un cursus d'études sur 3 cycles (dont le dernier diplômant), soit des parcours personnalisés en fonction des esthétiques, des objectifs de l'âge des apprentis artistes.

Une trentaine de personnes sont employées au sein du Conservatoire comprenant :

- Equipe Administrative :
  - 1 Responsable (directeur) à temps complet
  - 1 Coordinateur chargée de suivi de l'action culturelle du Conservatoire à temps partiel
  - 1 Assistante d'administration à temps complet
- Equipe pédagogique :
  - 27 enseignants représentant 18 équivalents temps pleins :
    - 16 titulaires
    - 11 contractuels
    - 19 ATEA Diplômés d'état
    - 11 ATEA 1<sup>ère</sup> classe
    - 16 ATEA 2<sup>ème</sup> classe

### 3.2 Un établissement classé par l'Etat

En 1995, le Conservatoire a été classé « Ecole de Musique et de Danse agréée » par le Ministère de la Culture.

En 2007 cette Ecole de Musique et de Danse est classée « Conservatoire à Rayonnement Intercommunal » (C.R.I.) pour son activité dans le domaine de l'enseignement musical et chorégraphique. Un renouvellement du classement a été obtenu en 2015 suite à la visite des inspecteurs en musique et en danse.

Il met en place des parcours de formation diversifiés, conformément aux préconisations du Schéma National d'Orientation Pédagogique du Ministère de la Culture. Ces parcours, ainsi que les processus d'évaluations nécessaires au suivi de la progression individuelle de chaque élève, sont réfléchis et élaborés collectivement par les enseignants de chaque département et validés par l'équipe de direction.

### 3.3 Les Locaux

- 1 secrétariat + hall d'accueil
- 2 salons d'attente
- 1 bureau de direction
- 1 salle des professeurs
- 9 salles de cours
- 2 salles de formation musicale
- 1 salle percussion
- 1 salle de répétition d'orchestre
- Salle de concerts et d'auditions
- Local traiteur
- 1 salle d'études
- 2 salles d'arts visuels
- 1 réserve de matériel pour les Arts Visuels
- 3 studios de danse
- 4 vestiaires de danse dont 1 pour les professeurs
- 1 salle équipée d'une petite scène

### 3.4 Matériel

#### 3.4.1 Le parc instrumental

Régulièrement les instruments du Conservatoire sont révisés, voir remplacés en fonction de leur obsolescence.

Quelques instruments dans certaines disciplines instrumentales enseignées sont loués les deux premières années du 1<sup>er</sup> cycle (instruments d'étude) , prêtés (instruments spécifiques), ou encore mis à disposition aux élèves (pianos, clavecin, orgue, percussions, contrebasses...).

#### 3.4.2 Le matériel pour les arts plastiques

Les matériaux « spécifiques » à la pratique des arts plastiques sont fournis pour les cours. Tous les matériaux sont fournis à tous les élèves pour les interventions en milieu scolaire. Les ateliers d'arts plastiques disposent d'un espace de rangement.

### 3.4.3 Le matériel informatique

- 1 ordinateur poste Accueil/Secrétariat
- 1 ordinateur hybride poste de responsable
- 1 ordinateur salle des professeurs
- 1 ordinateur salle des Arts Plastiques
- 1 ordinateur portable pour la coordination
- 1 ordinateur MAC pour les interventions scolaires (Dumiste)
- 1 ordinateur MAC pour les musiques actuelles
  
- Logiciel spécifique de gestion du Conservatoire Rhapsodies

### 3.4.4 Le matériel technique

- Projecteurs led pour les prestations « hors les murs »
- Pupitres Manhasset sur chariots
- Pupitres pliants
- 1 caméra numérique à usage pédagogique
- Etc.

## 3.5 Le cadre territorial

- Département de la Mayenne
  - Population : 305 021 habitants
  - Superficie : 5 175 km<sup>2</sup>
  - 3 arrondissements, 17 cantons, 10 intercommunalités, 240 communes
  
- Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier (Sud-est du département)
  - Population : 31 229 habitants
  - Superficie : 45 314 hectares
  - 16 communes
  
- Château-Gontier sur Mayenne
  - 17 576 habitants soit 56 % de la population du Pays de Château-Gontier

### 3.5.1 Le contexte culturel : une réelle volonté culturelle

Le Pôle des Ursulines, lieu historique, constitue l'équipement structurant sur le Pays. On y trouve :

- Le Conservatoire du Pays de Château-Gontier
- La scène nationale « Le Carré Centre d'Art Contemporain d'intérêt National »
- Le Théâtre des Ursulines
- L'office du Tourisme du sud-Mayenne
- Le service Patrimoine de la collectivité

Le Pôle des Ursulines se trouve à proximité de la chapelle du Genêteil, lieu d'exposition du Centre d'Art Contemporain d'intérêt National.

### 3.5.2 Les chorales du territoire

- Chorale Interlude Saint Nicolas
- Chorale « Musical'Ame »
- Chorale d'Azé
- Chemazé
- Saint Denis d'Anjou

### 3.5.3 La scène Nationale « Le Carré Centre d'Art Contemporain d'Intérêt National »

Saison riche en spectacles divers. Pour exemple en 2018-2019 :

- 42 évènements,
- 85 représentations
- 14 087 places vendues soit un taux de remplissage de 76 %.

## 3.6 Les Interventions en milieu scolaire

*Année de référence 2020/2021*

- Intervenant DUMISTE (maternelles et primaires) :
  - 10 heures hebdomadaires, 632 élèves, 29 classes
- Danse à l'école (maternelles et primaires) :
  - 3,25 heures hebdomadaires, 284 élèves, 10 classes
- Classes Orchestre collège :
  - 15 heures hebdomadaires, 67 élèves, 3 classes
- Classes Orchestre lycée :
  - 4 heures hebdomadaires, 8 élèves, 3 classes
- Chant choral au collège :
  - 1 heure hebdomadaire, 23 élèves, 1 classes
  -
- Chant choral et flûte (maternelles et primaires) :
  - 1,5 heure hebdomadaire, 129 élèves, 5 classes
- Chant choral (maternelles et primaires) :
  - 4 heures hebdomadaires, 158 élèves, 7 classes

### 3.7 Le Conservatoire et la mise en réseau des EEA de la Mayenne

Le Conservatoire est intégré au réseau des Etablissements d'Enseignement Artistique de la Mayenne.

En tant qu'établissement classé dans le Sud du Département, le Conservatoire du Pays de Château-Gontier fait office de référent du réseau sud-Mayenne en travaillant avec l'école de musique du Pays de Craon et l'école de musique du Pays de Meslay-Grez.

### 3.8 Budget fonctionnement (Extrait évolution des comptes 2016 à 2019)

En raison de la crise sanitaire sur l'année 2020, les données 2019 ont été prises en compte.

|                                | Projet d'établissement<br>2016-2020 | Base 2019 |
|--------------------------------|-------------------------------------|-----------|
| Budget total<br>fonctionnement | 717988                              | 806196    |
| Recettes cotisations           | 136532                              | 119 502   |
| Subvention départementale      | 87500                               | 96 000    |
| Subvention DRAC                | 10000                               | 4 500     |
| Recettes Diverses              | 3225                                | 7845      |
| Coût à la charge CCPCG         | 449216                              | 578349    |
| Coût par élève                 | 636                                 | 885       |

---

## Les fonctions du Conservatoire

---

### 4 Les pratiques artistiques

---

#### **La rencontre et le rapprochement des différentes pratiques.**

Avant d'aborder les différentes offres proposées dans les différents champs disciplinaires et esthétiques, il est important de rappeler que l'un des enjeux majeurs du projet est d'en permettre la rencontre, en rapprochant artistes, enseignants, élèves, amateurs et publics autour d'un projet dédié aux pratiques artistiques les plus diverses. Ces croisements devraient permettre à chacun de s'enrichir, découvrir, se nourrir et parfois se réinterroger sur ses propres pratiques.

#### 4.1 [La Musique](#)

***Apprendre à s'exprimer, communiquer, à partager avec des sons, des rythmes, des couleurs, son corps, sa voix, à travers un instrument...***

##### 4.1.1 L'Eveil

Un réel parcours d'éveil a été créé depuis la rentrée de septembre 2019

|                    |                                                     |                                                                          |                      |
|--------------------|-----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Eveil Artistique   | Enfants de 4 ans<br>(Moyenne section de maternelle) | Eveil indifférencié Musique et Danse                                     | 45mn hebdomadaires   |
| Eveil Musical      | Enfants de 5 ans<br>(Grande section de maternelle)  | Eveil spécifique Musique                                                 | 1 heure hebdomadaire |
| Eveil Instrumental | Enfants de 6 ans<br>(Classe de CP)                  | Eveil Instrumental pour permettre le choix d'un instrument en conscience | 1 heure hebdomadaire |

##### 4.1.2 Le Cours

Sont actuellement proposées les disciplines suivantes :

|            |                   |                    |           |             |
|------------|-------------------|--------------------|-----------|-------------|
| Alto       | Contrebasse       | Guitare basse      | Piano     | Violon      |
| Batterie   | Cor               | Guitare électrique | Saxophone | Violoncelle |
| Chant      | Flûte à bec       | Hautbois           | Trombone  |             |
| Clarinette | Flûte traversière | Orgue              | Trompette |             |
| Clavecin   | Guitare classique | Percussion         | Tuba      |             |

Il y a 3 cycles d'apprentissage :

➤ Cycle I (Le cycle de Découverte)

|               | Cours individuel d'instrument | Formation musicale* | Pratique collective*<br>(Instrumentale ou vocale) |
|---------------|-------------------------------|---------------------|---------------------------------------------------|
| Années 1 et 2 | 30 minutes                    | 1 heure             | 30 minutes (FM Vocale)                            |
| Années 3 et 4 | 30 minutes                    | 1 heure 15          | 1h00 à 1h30                                       |

➤ Cycle II (cycle de Perfectionnement)

|              | Cours individuel d'instrument                                                   | Formation musicale* | Pratique collective*<br>(Instrumentale ou vocale) |
|--------------|---------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------------------------------------|
| Années 1 à 5 | 45 minutes                                                                      | 1h15 à 2h00         | 1h30 à 2h00                                       |
| Année 4 à 5  | Validation du BEM (Brevet d'Etudes Musicales).<br>Le BEM vaut entrée en cycle 3 |                     |                                                   |

➤ Cycle III (Cycle d'Autonomie). Cycle diplômant amateur.

|                                                    | Cours individuel d'instrument | Pratique collective* (Instrumentale ou vocale) |
|----------------------------------------------------|-------------------------------|------------------------------------------------|
| Années 1 à 2                                       | 1 heure                       | 2 heures                                       |
| Préparation de l'audition d'Etape                  |                               |                                                |
| Années 2 à 3                                       | 1 heure                       | 2 heures                                       |
| Préparation du CEM (Certificat d'Etudes Musicales) |                               |                                                |

\*Cours obligatoires

*Les pratiques collectives sont personnalisées et restent obligatoires*

*La pratique collective prioritaire des élèves pianistes est le chant choral.*

*Les élèves pianistes bénéficient d'un parcours de découverte des instruments anciens, de l'accompagnement et de l'harmonisation au cours de leur cursus.*

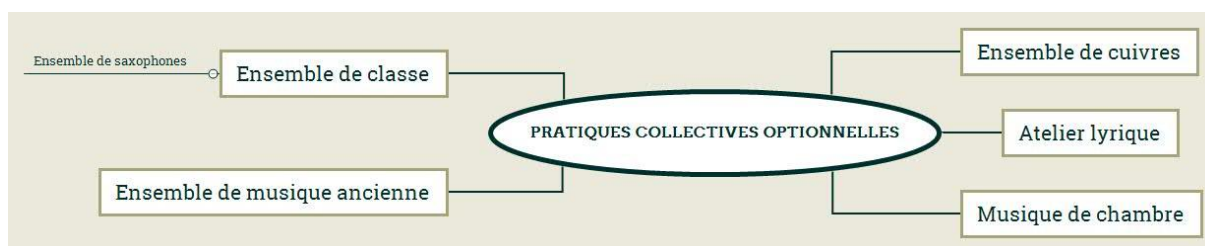
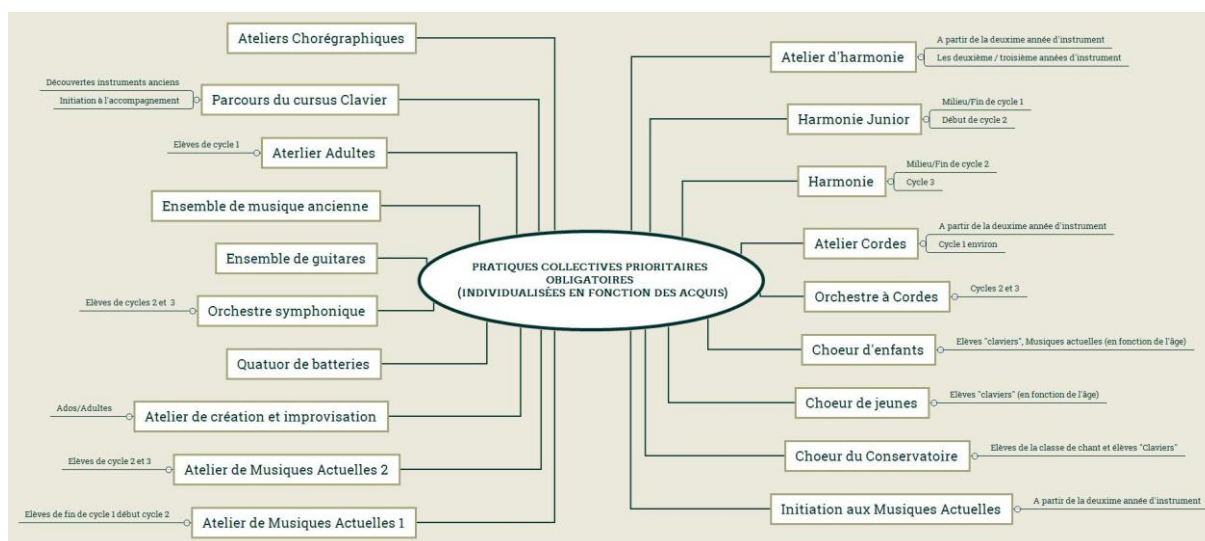
*Chaque année les professeurs d'instruments choisissent la pratique qu'ils préconisent pour leurs élèves avec en premier lieu la pratique prioritaire.*

*La pratique prioritaire est déterminée par le professeur et reste obligatoire. Une dérogation peut être accordée par la direction sur demande.*

*Au moment de son inscription l'élève peut choisir une Pratique Collective "optionnelle".*

*Un élève peut suivre plusieurs pratiques prioritaires ou optionnelles.*

### 4.1.3 Tableau des pratiques collectives (Année 2021)



### 4.1.4 Spécificités :

#### 4.1.5 La spécificité d'accès à la classe de chant

L'entrée en classe de chant est soumise à une audition afin de mieux orienter l'élève dans son parcours.

Pour des raisons physiques, le cursus « chant » démarre théoriquement à 15 ans mais une dérogation peut être donnée à l'issue de cette audition en fonction de la maturité de l'élève.

#### 4.1.6 La spécificité du parcours des classes de Percussion et de Batterie

Les objectifs :

- Décloisonner les deux disciplines et présenter ces deux classes comme un département Batterie-Percussions avec différentes spécialités selon les professeurs.
- Offrir aux élèves une formation la plus complète possible sur cette famille d'instrument et permettre aux élèves d'avoir des ponts entre les disciplines.

| Cycle et année           | Professeur                                               | Formule                                                                                                                                                                                                                                                                        | Pratique collective                                                                                   |
|--------------------------|----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Cycle 1<br>Année 1       | Professeur de percussion                                 | Percussion + Batterie en tronc commun                                                                                                                                                                                                                                          | Chant choral                                                                                          |
| Cycle 1<br>Année 2       | Professeur de percussion                                 | Percussion + Batterie en tronc commun                                                                                                                                                                                                                                          | Chant choral<br>ou<br>Atelier d'harmonie<br>(en fonction des effectifs)                               |
| Cycle 1<br>Année 3       | Professeur de batterie                                   | Batterie + ensemble de claviers<br>(Professeur de percussion)                                                                                                                                                                                                                  | Ensemble de claviers<br>(Percussion)                                                                  |
| Cycle 1<br>Année 4       | Professeur de percussion<br>& Professeur de batterie     | Batterie 50% et Percussion 50% en<br>alternance (soit tous les 15 jours, soit<br>par session)                                                                                                                                                                                  | Harmonie junior<br><b>ou</b><br>Atelier d'initiation<br>musiques actuelles.                           |
| Cycle 2<br>Année 1-2-3-4 | Professeur de percussion<br>ou<br>Professeur de batterie | <b>Choix de l'élève pour son orientation :<br/>Batterie ou Percussions.</b><br>2 sessions non consécutives sur le cycle<br>(exceptée année 4) pour l'autre discipline.<br>Possibilité à la demande de l'élève de<br>re-basculer de l'un à l'autre (limité à un<br>changement). | Harmonie, Symphonique...<br><b>ou</b><br>Musiques actuelles<br>en fonction de l'esthétique<br>choisie |
| Cycle 3                  | Professeur de percussion<br>ou<br>Professeur de batterie | Spécialité dans une seule des<br>disciplines.<br>Possibilité de participer à des projets<br>d'ensemble de l'autre discipline<br>(quatuor de Batterie, Orchestre<br>Symphonique, Ensemble de<br>percussions etc.)                                                               | Harmonie, Symphonique...<br><b>ou</b><br>Musiques actuelles<br>en fonction de l'esthétique<br>choisie |

#### 4.1.7 Les évaluations « Musique »

Des évaluations de fin de 1<sup>er</sup> cycle ont lieu en interne avec l'équipe pédagogique. Des évaluations de fin de 2<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> cycles sont organisées avec un jury extérieur.

L'évaluation est composée de 3 unités de valeur à obtenir pour valider un passage de cycle.

- **Fin de cycle 1**

➤ 1. Unité de Valeur de Formation musicale : 3 axes

| Epreuve écrite                                                    | Contrôle continu      | Epreuve orale<br>Contrôle en cours de formation musicale (fin d'année)                                        |
|-------------------------------------------------------------------|-----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Contrôle réalisé en cours de formation musicale par le professeur | Tout au long du cycle | Lecture de notes, lecture rythmique, chant<br><u>Jury</u> : Le directeur, le professeur de Formation Musicale |

➤ 2. Unité de Valeur instrumentale : 2 axes

|                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Contrôle continu | <p>Prestation publique :<br/>Présentation de 2 morceaux au choix :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 1 morceau solo avec accompagnement (piano...)</li><li>• 1 morceau qui peut être en pratique collective.</li></ul> <p>Le programme doit permettre à l'élève de se mettre en valeur et de passer cette évaluation avec plaisir et fierté<br/><u>Jury</u> : Le directeur + un professeur du département pédagogique ou un membre du Conseil pédagogique</p> |
|------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

➤ 3. Unité de Valeur de pratique collective :

|                                                               |
|---------------------------------------------------------------|
| Assiduité aux cours et aux prestations tout au long du cycle. |
|---------------------------------------------------------------|

*\*Le cycle étant une globalité, le temps de cours supplémentaire accordé aux élèves de deuxième cycle ne sera effectif qu'à partir du moment où l'élève aura validé les 3 unités de valeur de son premier cycle.  
Par exemple un élève ayant réussi une validation de l'UV instrumentale mais pas l'UV de Formation musicale restera à 30 minutes de cours l'année suivante.*

- **Fin de cycle 2**

Concernant la fin du cycle 2, deux orientations sont possibles : Le brevet de fin de deuxième cycle et l'attestation de fin de parcours. Elles comportent toutes les deux 3 unités de valeurs.

**Le brevet :**

➤ 1. Unité de Valeur de Formation musicale en 3 axes

| Epreuve écrite                                | Contrôle continu      | Epreuve orale<br>Contrôle devant jury en 4 <sup>ème</sup> année de cycle 2                                                                                                                                                          |
|-----------------------------------------------|-----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Réalisée en 3 <sup>ème</sup> année de Cycle 2 | Tout au long du cycle | Lecture de notes, rythme, chant<br>Présentation en public d'un projet artistique réalisé en groupe autour d'un thème choisi. Création d'un livret de présentation du projet<br><u>Jury</u> : Le directeur, un intervenant extérieur |

➤ 2. Unité de Valeur instrumentale : 2 axes

| Contrôle continu      | Prestation publique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Tout au long du cycle | Présentation de 2 morceaux au choix : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 morceau solo avec accompagnement (piano...)</li> <li>• 1 morceau qui peut être en pratique collective.</li> </ul> <u>Jury</u> : Le directeur + un intervenant extérieur spécialiste de l'instrument.<br><br><i>L'intervenant extérieur</i> choisi en collaboration avec le professeur sera présent pour une durée de 2 heures (correspondant au temps d'une vacation) pour écouter l'élève (ou les élèves) passant la fin de deuxième cycle. Ce moment se déroulera sous forme de « master class ». Cet échange pédagogique éventuellement peut être ouvert à d'autres élèves de la classe. |

➤ 3. Unité de Valeur de pratique collective :

|                                                               |
|---------------------------------------------------------------|
| Assiduité aux cours et aux prestations tout au long du cycle. |
|---------------------------------------------------------------|

*\*Le cycle étant une globalité, le temps de cours supplémentaire accordé aux élèves de troisième cycle ne sera effectif qu'à partir du moment où l'élève aura validé les 3 unités de valeur de son deuxième cycle.*

**L'attestation :**

L'attestation de fin de parcours artistique ne valide pas une entrée en cycle 3 mais permet aux élèves quittant l'établissement de valoriser des années d'apprentissage et d'investissement au sein du Conservatoire. Elle est délivrée à l'issue d'une audition publique où l'élève présente un programme de son choix.

- **Fin de cycle 3 : L'Audition d'étape et CEM (Certificat d'Etudes Musicales)**

A la fin de la première année de cycle 3, l'élève prépare une « audition d'étape » où il met en valeur une dimension artistique de sa pratique.

A la fin du cycle le CEM (diplôme de l'établissement) valide la totalité du parcours artistique réalisé au sein de l'établissement.

**Il se présente sous forme de projet artistique.**

Jury : Directeur + intervenant personnalité artistique

## 4.2 [La Danse](#)

### ***Apprendre à s'exprimer et à communiquer avec son corps, sa voix, des objets.***

Trois esthétiques sont proposées au sein du Conservatoire

- Danse classique (cursus)
- Danse Jazz (cursus)
- Danse contemporaine : Cette esthétique est proposée actuellement sous forme d'ateliers, soit pour un « module optionnel complémentaire » pour des élèves en cursus classique ou jazz soit pour un public nouveau.

En fonction des inscriptions, un ou deux ateliers de danse hors cursus sont proposés pour les adultes. La pratique de la danse contemporaine est proposée dans cet atelier.

### 4.2.1 [L'Eveil danse](#)

Par le jeu tout d'abord, l'enfant va développer l'écoute de lui-même et des autres, jouer avec les rythmes, découvrir les mouvements de son corps dans l'espace, en relation avec la musique. De là, il passera à l'apprentissage de la technique de la danse et pourra ainsi poursuivre son développement artistique.

|                    |                                                     |                                                                                       |                      |
|--------------------|-----------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Eveil Artistique   | Enfants de 4 ans<br>(Moyenne section de maternelle) | Eveil indifférencié Musique et Danse                                                  | 45mn hebdomadaires   |
| Eveil Corporel     | Enfants de 5 ans<br>(Grande section de maternelle)  | Eveil spécifique Danse                                                                | 45mn hebdomadaires   |
| Initiation Danse 1 | Enfants de 6 ans<br>(Classe de CP)                  | Préparation au cursus Danse                                                           | 1 heure hebdomadaire |
| Initiation Danse 2 | Enfants de 7 ans<br>(Classe de CE1)                 | Fin du cycle Probatoire,<br>Choix de la pratique dansée en cursus (classique ou Jazz) | 1 heure hebdomadaire |

#### 4.2.2 Le Coursus

Il y a 3 cycles d'apprentissage :

➤ Cycle I

|               | Cours hebdomadaires | Culture chorégraphique* |
|---------------|---------------------|-------------------------|
| Années 1 et 2 | 2 heures            |                         |
| Année 3       | 2h00 à 2h30         |                         |
| Année 4       | 2h00 à 2h30         | 1h30 bimensuelles       |

➤ Cycle II

|              | Cours hebdomadaires | Culture chorégraphique*  |
|--------------|---------------------|--------------------------|
| Années 1 à 4 | 3 heures            | 1h30 heures bimensuelles |

➤ Cycle III. Cycle diplômant amateur

|                                                          | Cours hebdomadaires | Culture chorégraphique* |
|----------------------------------------------------------|---------------------|-------------------------|
| Années 1                                                 | 3 heures            | 2 heures bimensuelles   |
| Préparation de l'audition d'Etape                        |                     |                         |
| Années 2 à 3                                             | 3 heures            | 2 heures bimensuelles   |
| Préparation du CEC (Certificat d'Etudes Chorégraphiques) |                     |                         |

\*Cours obligatoires

*Pour les élèves en cursus, une découverte d'une autre pratique de la danse est proposée en option (1h30 hebdomadaire) à partir de la troisième année.*

#### 4.2.3 Le spectacle de Danse

Deux spectacles de création sont réalisés en alternance une année sur deux afin de permettre à chaque élève de se produire dans un univers approprié à son âge et à son niveau :

- Un spectacle pour le cycle Eveil/Initiation et le cycle 1,
- Un spectacle pour les cycles 2 et 3.

C'est un outil de valorisation et un rendez-vous montrant la qualité du travail effectué et l'implication des élèves et des professeurs.

Il est à noter que le Conservatoire est un établissement précurseur en matière de structuration de l'enseignement de la danse en proposant un cursus complet en danse classique et en danse jazz et en diversifiant les disciplines chorégraphiques avec l'ouverture d'un cours de danse contemporaine.

#### 4.2.4 Les évaluations

Des évaluations de fin de 1<sup>er</sup> cycle ont lieu tous les ans en interne avec l'équipe pédagogique.  
Des évaluations de fin de 2<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> cycles sont organisées tous les ans avec un jury extérieur.

- **Fin de CYCLE 1**

Contrôle continu  
Assiduité au cours de culture Chorégraphique (à partir de la 4<sup>ème</sup> année)  
Prestation publique devant jury

Jury : Directeur + autres professeurs de danse de l'établissement

- **Fin de CYCLE 2**

Contrôle continu  
Assiduité au cours de Culture Chorégraphique  
Prestation publique devant jury

Jury : Directeur + intervenant spécialiste de la pratique

- **Fin de CYCLE 3 L'audition d'étape et le CEC (Certificat d'Etudes Chorégraphiques)**

A la fin de la première année de cycle 3, l'élève prépare une « audition d'étape » où il met en valeur une dimension artistique de sa pratique.

A la fin du cycle le CEC (diplôme de l'établissement) valide la totalité du parcours artistique réalisé au sein de l'établissement.

**Il se présente sous forme de projet artistique.**

Jury : Directeur + intervenant personnalité artistique

#### 4.3 Les Arts Plastiques et Les Arts Visuels

##### ***Apprendre à s'exprimer et à communiquer avec les images, les volumes, les gestes.***

Les Arts Plastiques et Visuels sont enseignés sous forme d'ateliers d'âges à partir de 5 ans et ouverts aux adultes et ne rentrent pas dans un cursus d'apprentissage.

Le Conservatoire dispense des cours et des ateliers collectifs encadrés par une enseignante diplômée. Différents domaines sont abordés (*dessin, peinture, illustration, sculpture, modelage, gravure, modèle vivant, bande dessinée...*) permettant à chacun d'apprendre à s'exprimer et à communiquer avec les images, les volumes, les gestes.

Pour des raisons physiques et sensorielles, il est plus facile en arts plastiques qu'en musique et en danse de mener un projet personnel individuel (réalisation d'une œuvre) au sein d'un cours ou d'un atelier collectif.

La pratique individuelle encadrée de manière collective permet à chacun de se nourrir de la créativité et de l'expérience de l'autre. En cela les différences de niveaux ou d'expériences sont sources d'émulation mutuelle, c'est pourquoi les cours d'arts plastiques seront tous collectifs, n'empêchant en rien un suivi personnalisé de chacun.

Le projet pédagogique aura pour objectif de sensibiliser et d'initier le public aux arts plastiques par la pratique sous forme de cours, modules, stages et projets.

Il s'agira de permettre aux praticiens d'appréhender l'environnement dans son contexte culturel et artistique en développant les facultés d'observation et l'esprit critique et de stimuler la sensibilité et l'imaginaire ainsi que la créativité de chacun.

A l'instar de la musique et de la danse, le projet pédagogique consistera à favoriser l'appropriation d'une culture et permettre une dynamique de création et d'échanges avec les autres partenaires culturels locaux, ouvrant ainsi de nouveaux horizons interdisciplinaires.

Seront également proposées des rencontres avec des artistes, des expositions ...

Une attention particulière sera portée aux liens possibles avec les expositions du Centre d'Art Contemporain à la Chapelle du Genêteil toute proche.

##### **Les rapprochements entre la musique, la danse et les arts plastiques.**

*La proximité des pratiques musicales, chorégraphiques et des arts plastiques favoriseront encore demain les projets partenariaux d'une part, et permettront la mise en place de parcours d'Enseignement Artistique et Culturel d'autre part.*

*Exemples :*

- ✓ *Créer un parallèle entre matière picturale et sonore*

*Ex : illustration sonore d'un tableau. Puis modification de ce tableau (procédé de réalisation) et variation de l'interprétation (instrumentation).*

- ✓ *Cours multi-arts*

*Déjà dans le parcours d'éveil, l'équipe pédagogique souhaite croiser les différentes approches qu'elles soient musicales, corporelles ou plastiques mais demain un parcours multi-arts pourrait être mis en place.*

#### 4.4 Les Musiques Actuelles

Depuis de nombreuses années, la Communauté de Communes est investie sur le champ des musiques actuelles qu'elles soient pratiquées en amateurs ou professionnellement, notamment par son soutien aux Festivals de musiques actuelles dans le territoire ou par la mise à disposition d'une salle pour l'Association Challenge & Musik.

En s'appuyant sur son lieu ressource **Le Rex**, salle de spectacle, et la compétence des techniciens de la Scène nationale **Le Carré**, des groupes sont régulièrement accueillis pour réaliser des résidences et des enregistrements.

En ouvrant l'Atelier MAO, il y a plusieurs années déjà, le Conservatoire a répondu à une attente d'adolescents qui souhaitaient s'exprimer en musique d'une autre manière que celle proposée.

Des cours de guitare basse et de guitare électrique, de batterie, des groupes de musiques actuelles, un atelier de création et d'improvisation sont une réponse complémentaire au renouvellement de cet atelier auquel s'adjoignent des élèves de différentes classes instrumentales du Conservatoire.

Malgré l'aménagement de la salle Humair en sous-sol des Ursulines, il manque un lieu dédié aux musiques actuelles, d'accessibilité facile, studio isolé, équipé d'un matériel d'enregistrement adéquat (prise de son et traitement sonore informatique).

Au travers de ces activités, il est apparu indispensable de sensibiliser les participants aux risques auditifs liés à la pratique des musiques amplifiées.

L'action en direction des musiques actuelles s'oriente principalement autour des axes suivants : la pratique collective, la valorisation des projets artistiques, l'accompagnement, l'expérimentation, le décloisonnement des esthétiques musicales et disciplines artistiques, l'autonomisation, les rencontres, le plaisir...

Les musiques actuelles s'inscriront dans le projet du Conservatoire à travers :

- L'apprentissage en Coursus des instruments sollicités pour cette esthétique
- Des modules complémentaires de pratiques collectives, MAO etc.
- L'accompagnement, les répétitions accompagnées avec des intervenants qualifiés, l'initiation à l'enregistrement, l'aide au montage de projets,
- La formation, courte, spécifique et thématique,
- La création : résidence de création, aide à la création discographique,
- La médiation et l'action culturelle : projets sur le territoire et avec les habitants : écoles, collèges et lycées, foyers des jeunes, associations d'amateurs...
- La diffusion des événements : Festivals, Fête de la musique ...

- **Des actions menées en partenariat :**

A l'échelle du département, un groupe de travail permanent piloté par Mayenne Culture associant les lieux d'accompagnement et de répétitions des musiques actuelles de la Mayenne a été créé. Un magazine « Tranzistor » paraît régulièrement et donne des informations sur les groupes et les préoccupations de leurs membres.

*Les musiques actuelles et leurs singularités :*

- ✓ *Esthétiques concernées : rock, hip-hop, musiques urbaines, musiques électroniques, métal, folk, jazz...*
- ✓ *Pas de cursus établi même si des étapes identifiables permettent de valider de façon informelle la progression des groupes : bœufs, disques, scènes sont des outils d'évaluation,*
- ✓ *Répétitions accompagnées, enregistrements, ateliers spécifiques : rythmique, basse, batterie, les chœurs, les cuivres...*
- ✓ *Ateliers thématiques et collectifs sur : la voix, les techniques de base instrumentale, la M.A.O., les machines...*
- ✓ *Développement de projets expérimentaux et décroisement,*
- ✓ *Public touché : de 14 à 50 ans et plus,*
- ✓ *Travail à partir d'un répertoire souvent original et composé par les groupes qui revendiquent et s'inscrivent dans une esthétique musicale et des codes précis.*

- **Liens entre les musiques**

De tous temps la création musicale s'est appuyée sur le patrimoine artistique, se nourrissant des musiques traditionnelles ou plus contemporaines d'autres pays et civilisations. La transmission d'une tradition et d'un patrimoine s'est effectuée de manière orale, puis pour la partie dite « savante » de manière écrite. La mondialisation et l'arrivée de l'enregistrement puis des nouvelles technologies ont bouleversé la donne, rendant l'écoute et la découverte des œuvres beaucoup plus accessibles. Il n'en demeure pas moins que les différents modes d'apprentissages, de transmissions, de pratiques et de créations subsistent et cohabitent. L'esprit d'ouverture du Conservatoire permettra le rapprochement et le croisement de ces différentes pratiques, la rencontre et l'échange entre les professionnels, amateurs, élèves pratiquants et publics.

Ainsi lorsqu'un musicien instrumentiste de formation dite « classique » aura la possibilité de découvrir l'univers de la création musicale numérique, l'utilisateur de ces machines pourra quant à lui découvrir les techniques de l'arrangement instrumental de l'écriture et du développement musical.

Cette rencontre ne manquera pas de faire émerger de nouvelles pratiques, de nouvelles esthétiques, de nouveaux talents...

- **Musiques actuelles/Arts numériques/Arts plastiques**

Nous devons renforcer notre attention pour les résidences d'artistes accueillis par la Scène Nationale et Le Centre d'Art Contemporain. Elles nous permettront de travailler la création plastique, numérique et musicale, comme par exemple lors de la mise en place d'ateliers audiovisuels de création avec vidéos et images de synthèse.

#### 4.4.1 Le cursus en Musiques Actuelles

##### ➤ Cycle I

###### ○ BATTERIE :

|               | Cours individuel d'instrument | Formation musicale* | Pratique collective*<br>(Instrumentale ou vocale)             |
|---------------|-------------------------------|---------------------|---------------------------------------------------------------|
| Année 1       | 30 minutes                    | 1 heure             | 30 minutes (FM Vocale)                                        |
| Année 2       | 30 minutes                    | 1 heure             | 1 heure<br>(30 mn Vocal FM<br>+ 30 mn « Groupe de batteurs ») |
| Années 3 et 4 | 30 minutes                    | 1 heure 15          | 1 heure<br>Atelier d'initiation en Musiques<br>Actuelles      |

###### ○ GUITARE ELECTRIQUE ET GUITARE BASSE :

|               | Cours individuel d'instrument                                                                    | Formation musicale* | Pratique collective*<br>(Instrumentale ou vocale)                   |
|---------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------------------------------------------------------|
| Année 1       | 30 minutes<br>Initiation en guitare folk                                                         | 1 heure             | 30 minutes (FM Vocale)                                              |
| Année 2       | 30 minutes<br>(Guitare folk...)                                                                  | 1 heure             | 1 heure<br>(30 mn Vocal FM<br>+ 30 mn « Groupe de Guitares folks ») |
| Années 3 et 4 | 30 minutes<br>Démarrage des instruments<br>amplifiés en fonction de la<br>croissance de l'enfant | 1 heure 15          | 1 heure<br>Atelier d'initiation en Musiques<br>Actuelles            |

##### ➤ Cycle II

###### ○ BATTERIE + GUITARES ELECTRIQUE ET BASSE :

|              | Cours individuel d'instrument                                                   | Culture musicale spécifique (MAO...) +<br>Pratique collective* |
|--------------|---------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| Années 1 à 5 | 45 minutes                                                                      | 2h00<br>Atelier de musiques Actuelles                          |
| Année 4 à 5  | Validation du BEM (Brevet d'Etudes Musicales).<br>Le BEM vaut entrée en cycle 3 |                                                                |

\*Cours obligatoires

##### ➤ Cycle III. Cycle diplômant amateur.

|                                                    | Cours individuel d'instrument | Pratique collective* |
|----------------------------------------------------|-------------------------------|----------------------|
| Années 1 à 2                                       | 1 heure                       | 2 heures             |
| Préparation de l'audition d'Etape                  |                               |                      |
| Années 2 à 3                                       | 1 heure                       | 2 heures             |
| Préparation du CEM (Certificat d'Etudes Musicales) |                               |                      |

\*Cours obligatoires

#### 4.4.2 L'évaluation en Musiques Actuelles

L'évaluation est composée de 3 unités de valeur à obtenir pour valider un passage de cycle.

- **Fin de cycle 1**

➤ 1. Unité de Valeur de Formation musicale : 3 axes

| Epreuve écrite                                                    | Contrôle continu      | Epreuve orale<br>Contrôle en cours de formation musicale (fin d'année)                                        |
|-------------------------------------------------------------------|-----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Contrôle réalisé en cours de formation musicale par le professeur | Tout au long du cycle | Lecture de notes, lecture rythmique, chant<br><u>Jury</u> : Le directeur, le professeur de Formation Musicale |

➤ 2. Unité de Valeur instrumentale : 2 axes

|                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Contrôle continu | <p>Prestation publique :<br/>Présentation de 2 morceaux au choix :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 2 morceaux en pratique collective.</li></ul> <p>Le programme doit permettre à l'élève de se mettre en valeur et de passer cette évaluation avec plaisir et fierté<br/><u>Jury</u> : Le directeur + un professeur du département pédagogique ou un membre du Conseil pédagogique</p> |
|------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

➤ 3. Unité de Valeur de pratique collective :

Assiduité aux cours et aux prestations tout au long du cycle.

*\*Le cycle étant une globalité, le temps de cours supplémentaire accordé aux élèves de deuxième cycle ne sera effectif qu'à partir du moment où l'élève aura validé les 3 unités de valeur de son premier cycle.*

*Par exemple un élève ayant réussi une validation de l'UV instrumentale mais pas l'UV de Formation musicale restera à 30 minutes de cours l'année suivante.*

Les évaluations de fin de 1<sup>er</sup> cycle ont lieu en interne avec l'équipe pédagogique. Les évaluations de fin de 2<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> cycles sont organisées avec un jury extérieur.

#### 4.5 L'accompagnement des pratiques musicales amateurs

Le Conservatoire propose de nombreux ateliers de pratiques collectives allant de la petite formation aux orchestres, à destination des musiciens amateurs de tous âges et de tous niveaux de compétences.

Ces pratiques collectives se produisent sur le territoire par une programmation répartie sur toute l'année qui traduit bien l'implication de l'équipe pédagogique.

Des projets structurants et transversaux sont nécessaires chaque année pour donner des objectifs suffisamment visibles afin qu'ils soient partagés par les élèves et les professeurs concernés.

Par ailleurs, le Conservatoire soutient et accompagne les formations amateurs en mettant des moyens matériels et humains à leur disposition. Il initie, accompagne ou prend part à des projets visant à valoriser l'activité artistique des différents musiciens et ensembles amateurs du territoire. Une convention triennale a par exemple été réalisée avec l'Harmonie du Pays de Château-Gontier ce qui a permis de mélanger jeunes apprenants en Conservatoire et musiciens amateurs du territoire.

Le Conservatoire développe également des partenariats et des échanges avec d'autres structures de formation du département en particulier Mayenne Culture ainsi que des projets en partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) de Laval, les autres conservatoires classés du département et les Etablissements d'Enseignement Artistique Territoriaux du réseau sud-Mayenne.

Le Conservatoire participe régulièrement à la mise en place et la participation de stages, départementaux, de master class ou autres rencontres d'artistes dans le cadre du réseau des Etablissements d'Enseignement Artistique départementaux.

##### **Au cœur du projet : jouer ensemble**

Même s'il existe un répertoire solo pour la plupart des instruments, certains se « suffisant » plus à eux-mêmes que d'autres, le piano ou la guitare par exemple, il n'en demeure pas moins que la musique se pratique le plus souvent à plusieurs. Jouer avec d'autres musiciens nécessite de l'écoute, de la compréhension et la capacité de s'adapter à l'autre.

De plus, à l'instar de pratiques collectives autres que musicales (le sport par exemple), jouer ensemble est source de rencontres, d'échanges, de confrontations, d'émulations, de plaisirs... Jouer et apprendre avec d'autres contribue à ouvrir les oreilles, mais aussi à porter le regard, l'attention sur autrui. Nous pourrions ainsi dire que « **jouer ensemble** » participe au « **vivre ensemble** ».

Pour ces différentes raisons, les pratiques collectives sont omniprésentes dans le projet pédagogique. Il est donc important que les enseignants instrumentistes réservent des temps dédiés à leur encadrement. Il est nécessaire de sensibiliser les parents en amont afin que les élèves s'en emparent.

« Jouer ensemble » se décline par les actions suivantes :

- Pratique collective initiée dès les premiers cours dans le cadre du cursus instrumental,
- Parcours vocal susceptible d'accueillir les chanteurs de tous âges et tous niveaux,
- Pratiques collectives vocales en parallèle au cours de formation musicale,
- Projets d'Ensembles menés tout au long de l'année sollicitant des élèves de différentes classes autour d'un thème choisi (pays, auteur, œuvre, époque, école, forme, formation, genre, style, période...)
- Mise en place d'Ensembles vocaux, instrumentaux et orchestres susceptibles d'accueillir tous les élèves de l'établissement ainsi que les musiciens extérieurs,
- Création d'un orchestre symphonique sous forme de stage associant élèves du Conservatoire et amateurs du territoire.
- Réalisation récurrente de projets forts impliquant toutes les pratiques artistiques proposées par le Conservatoire.

De même, il est important d'initier des projets, vecteurs de rencontres et découvertes par les élèves, avec d'autres esthétiques (jazz, musiques actuelles), d'autres cultures, (musiques traditionnelles & musiques du monde), d'autres modes de transmission et d'autres champs disciplinaires (théâtre).

#### 4.6 [Le Statut d'Adulte](#)

Le statut d'Adulte concerne les élèves à partir de l'âge de 20 ans, ou démarre dès que se termine son statut d'étudiant.

##### 4.6.1 [Le statut d'élève Adulte en Cursus](#)

Le statut d'Adulte "En cursus" concerne les élèves adultes qui souhaitent suivre un cursus identique à celui du cursus "enfants" (Cours individuel ou semi-individuel ; Formation musicale, Pratique collectives, évaluations...) qui débouchera sur un Certificat d'Etude Musicale à l'issue du cycle 3

##### 4.6.2 [Le statut d'élève Adulte Hors Cursus](#)

###### 4.6.2.1 [Le statut d'élève Adulte Débutant :](#)

L'adulte débutant la musique aura droit à suivre un enseignement instrumental ou vocal au Conservatoire sans être soumis aux évaluations de fin de cycle pendant 6 ans.

Au-delà, ce statut est remis en question chaque année et accordé en fonction des places disponibles. Il est délivré par la Direction après consultation de l'enseignant suite à une demande écrite de l'élève indiquant ses motivations.

Le temps de cours est fixé à 30 minutes hebdomadaires maximum.

L'élève adulte sera tenu à l'assiduité aux cours ; il devra suivre une pratique collective dès que possible et participer aux manifestations organisées par le conservatoire.

Il est vivement recommandé de suivre les cours de Formation musicale en cours spécifiques Adulte niveau 1 ou 2.

#### 4.6.2.2 Le statut d'élève Adulte Confirmé :

Peut prétendre à ce statut, tout élève âgé de 20 ans ou plus, ayant acquis ou validé un niveau de fin de Premier cycle ou ayant déjà intégré le deuxième cycle dans l'établissement ou dans un autre établissement.

Ce statut permet de suivre un enseignement instrumental ou vocal au Conservatoire sans être soumis aux évaluations de fin de cycle.

Il est remis en question chaque année et accordé en fonction des places disponibles. Il est validé par la Direction après consultation de l'enseignant suite à une demande écrite de l'élève indiquant ses motivations.

Le temps de cours est fixé à 45 minutes hebdomadaires maximum

L'élève adulte sera tenu à l'assiduité aux cours ; il devra suivre obligatoirement une pratique collective et participer aux manifestations organisées par le conservatoire.

Il est vivement recommandé de suivre les cours de Formation musicale en cours spécifique Adulte niveau 2 ou 3

L'élève en parcours adulte "Hors cursus" peut rejoindre le parcours du cursus "enfants" à la suite d'une évaluation et d'un entretien devant un jury lors des évaluations annuelles organisées par le conservatoire

## 5 Les Missions d'Education Artistique et Culturelle

---

### 5.1 L'action en direction du milieu scolaire

#### 5.1.1 Les interventions en milieu scolaire maternelle et élémentaire - Musique et Danse

Le Conservatoire propose des interventions scolaires en musique et en danse encadrées par des enseignants titulaires du DUMI et/ou du DE. L'intervenant se déplace dans les écoles mais accueille aussi certains groupes dans les salles de cours du Conservatoire et ainsi, fait bénéficier les élèves et les enseignants de locaux et de matériel adaptés.

Afin de permettre la rencontre des différents partenaires potentiels des temps forts sont mis en place comme les concerts, avec un choix pertinent de lieux (ex : Théâtre des Ursulines, Jardin du Bout du Monde...) ainsi que de contenus et de partenariats proposés (ex : le Carré) avec des groupes des artistes (ex : Bretelle et Garance...), des structures comme Mayenne Culture, avec Danse à l'Ecole.

Ces rencontres amènent les parents à découvrir leur territoire, des lieux de spectacles, des événements et le Conservatoire.

Le développement des pratiques vocales et d'écoute fait partie des compétences visées à l'école. Cette dernière organise un parcours artistique et culturel tout au long de la scolarité pour chaque élève. Le Conservatoire vient en offrir les temps forts.

Des projets spécifiques autour du chant choral sont proposés aux écoles du territoire, soit en projets annuels soit triennaux.

Un partenariat triennal entre le collège Paul Emile Victor de Château-Gontier et le Conservatoire permet à ce public pré-adolescent de se rencontrer et de se dévoiler à travers des projets artistiques forts.

Des « orchestres à l'école » au collège Jean Rostand et au lycée Victor Hugo sont actifs depuis de nombreuses années.

Chaque année, la Commission Locale d'Evaluation se réunit pour choisir les projets retenus pour l'année à venir sachant que la demande dépasse le temps affecté aux interventions.

Des interventions en musique et en danse étant proposées par le Conservatoire, une attention particulière est portée à la répartition judicieuse des projets dans le territoire. La mise en place d'un carnet de bord par école devient nécessaire pour réguler les demandes et répartir équitablement les interventions. Ces dernières sont articulées au projet d'école et au projet pédagogique de l'enseignant responsable de la continuité et de la cohérence des enseignements.

La commission est composée d'un élu, du directeur du Conservatoire, des intervenants, d'un représentant du département, de représentants de l'Education Nationale et de représentants de la Direction Départementale de l'Enseignement Catholique.

- **Découverte des instruments**

Comme précédemment, des concerts, présentations d'instruments, rencontres avec les enseignants sont programmés sur le temps scolaire. L'équipement du Pôle des Ursulines (Théâtre et salle Gothique) ainsi que Le Rex situé à quelques centaines de mètres, permettent des conditions d'écoute et de représentation de qualité, participant ainsi à l'éducation des jeunes spectateurs.

Des expositions sur le site peuvent compléter ces propositions.

- **Chant choral et flûtes à bec**

Mise à disposition hebdomadaire d'un professeur qui fait travailler les enfants d'une école maternelle et primaire. Certains élèves pratiquent la flûte à bec pour accompagner les élèves de chant choral. Le travail de l'année sera présenté lors d'un spectacle en fin d'année ainsi que la participation à un concert du Conservatoire.

- **Chant choral projet triennal**

Mise à disposition hebdomadaire d'un professeur de chant choral et d'un accompagnateur piano pour la création d'une chorale à l'école sur 3 ans pour des enfants de 2<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> cycles. Une prestation annuelle est présentée ainsi qu'une valorisation des 3 années lors d'un spectacle au Théâtre des Ursulines.

- **Projets Chant choral écoles maternelles et primaires**

Mise à disposition hebdomadaire d'un professeur qui fait travailler les enfants d'une école maternelle et primaire. L'objectif de ce projet est la découverte des sonorités et des musicalités de notre langue et des autres langues à travers le chant choral. Le travail de l'année est présenté lors d'un spectacle en fin d'année.

- **Danse à l'école**

Mise à disposition hebdomadaire d'un professeur de danse qui fait travailler les enfants d'écoles maternelles et primaires à travers différents projets coconstruits avec les professeurs des écoles. Le travail de l'année est présenté lors d'un spectacle en fin d'année.

### 5.1.2 Les interventions dans les collèges :

- **OAC (Orchestre au Collège)**

Malgré le passage dans les écoles primaires des professeurs de musique et de l'intervenant musicien, certains élèves bien qu'intéressés par la musique ne font pas la démarche de s'inscrire au Conservatoire et par ailleurs tous ne sont pas touchés par ces interventions. De là est née l'idée d'aller vers des écoles dont les élèves appartiennent à des familles qui n'ont pas la volonté ou les moyens de se déplacer vers le Conservatoire. Le projet d'Orchestre à l'Ecole a été initié au collège J. Rostand de la ville-centre suite à une demande de l'équipe pédagogique du collège.

De la classe de sixième à la classe de troisième, un orchestre a été créé chaque année suivant la progression de la classe orchestre de départ. A chaque ouverture ou renouvellement d'orchestre en classe de sixième, une remise officielle des instruments se déroule en présence des élus et des financeurs publics et privés.

Chaque orchestre est parrainé par un ensemble amateur du sud-Mayenne.

Les élèves sont inscrits au Conservatoire avec une tarification spécifique qui leur ouvre les portes à la pratique du Chant choral et/ou de la Formation Musicale ainsi que, dès la seconde année, un accès aux pratiques individuelles.

Il y a maintenant 4 orchestres au sein du Collège Jean Rostand. La professeure de musique du collège en est la référente et la cheffe d'orchestre. Une fois par semaine et cela pour chaque orchestre, un temps de répétition par pupitre est organisé avec les professeurs spécialisés du Conservatoire qui se rendent au collège. A l'issue de ce temps de travail de détail, une répétition « tutti » avec la cheffe d'orchestre a lieu.

Durant toute l'année scolaire, plusieurs temps de diffusion divers et variés sont proposés aux élèves. Que ce soit une rencontre avec un chanteur en vogue ou une rencontre avec d'autres OAE ou encore avec les autres écoles du Pays de Château-Gontier, les orchestres travaillent, répètent et se produisent, créant ainsi une réelle vie de groupe.

L'objectif premier de ces orchestres à l'école n'est pas de savoir jouer à la perfection de son instrument mais bien de savoir jouer ensemble en ayant conscience du rôle de chacun. L'orchestre étant construit avec des règles spécifiques, ce dispositif, issu d'El Sistema, a pour but d'aider à fédérer des jeunes dans une démarche d'entraide et de partage autour de la musique avec comme maître mot le Faire Ensemble.

Par ailleurs, des « scènes partagées » croisant les élèves du Conservatoire et des collèges peuvent être régulièrement organisées.

- **Chant choral**

A l'instar du projet du Collège Jean Rostand, une demande de partenariat de la part du Collège Paul Emile Victor a été émise. Après un temps de concertation afin de trouver une formule cohérente et complémentaire à ce qui est déjà mis en place sur le territoire, le choix retenu a été celui du chant choral.

Le professeur de chant choral du Conservatoire se rend chaque semaine au collège afin de dispenser un cours technique vocale. La référente du projet est la professeure d'éducation musicale du Collège.

La particularité de ce projet est aussi de pouvoir accompagner le Chœur avec un Ensemble ainsi que l'Atelier Musiques Actuelles du Conservatoire ce qui permet une plus grande circulation des élèves et une mutualisation des savoirs.

### 5.1.3 Les interventions dans les Lycées (OAL)

En réponse à une demande des étudiants de lycée ayant suivi le parcours d'OAC, a été mis en place une continuité au cours des années de lycée. Le processus est calqué sur celui des collèges.

## 5.2 Les interventions dans le cadre des Temps d'Activité Périscolaire

Depuis la réforme sur le temps scolaire et notamment la loi relative au Temps d'Activités Périscolaires, le Conservatoire a dû réagir afin de proposer des activités en lien avec son développement.

La position des élus du pays de Château-Gontier a été de solliciter les enseignants du Conservatoire pour des interventions dans le cadre des TAP. Aujourd'hui, en fonction de leur planning, plusieurs enseignants peuvent intervenir dans les écoles du Pays de Château-Gontier pour faire découvrir la danse, les arts plastiques, la clarinette, les cordes....

Ce dispositif a été repensé dans certaines écoles avec une proposition de trois fois une heure pour pallier aux demandes de temps supplémentaire, 45 minutes étant trop court pour un travail efficace.

## 6 Les pratiques en amateurs

---

La mission première du Conservatoire est de former des musiciens amateurs accomplis, épanouis et compétents. La pratique collective est l'outil « maître » de cette formation.

Les propositions sont nombreuses, instrumentales ou vocales, chacune est encadrée par des professeurs diplômés et ouvertes au public même non inscrit en cours d'instrument au Conservatoire en fonction de ses acquis et de ses objectifs.

Le chant choral, pratique musicale « première », accessible à tous a été développé pour tous les publics. Chœur d'enfants, de Jeunes, et Chœur du Conservatoire pour les adultes. Il est accessible aux élèves en cursus mais aussi au public extérieur désireux de s'exprimer par le chant.

La création de « l'Orchestre Symphonique Sud Mayenne » en 2018, projet organisé par le Conservatoire du Pays de Château-Gontier en partenariat avec les écoles de musique du Pays de Meslay-Grez et du pays de Craon permet aux plus « grands élèves » de ces structures de se réunir sous forme de stages intensifs pour aborder un nouveau répertoire réservé « aux ensembles réunissant instruments à cordes, instruments à vent et percussions ».

Cet orchestre ouvert aux musiciens amateurs isolés du territoire permet aussi de créer des rencontres musicales et humaines autour d'un projet artistique fort sur le sud du département.

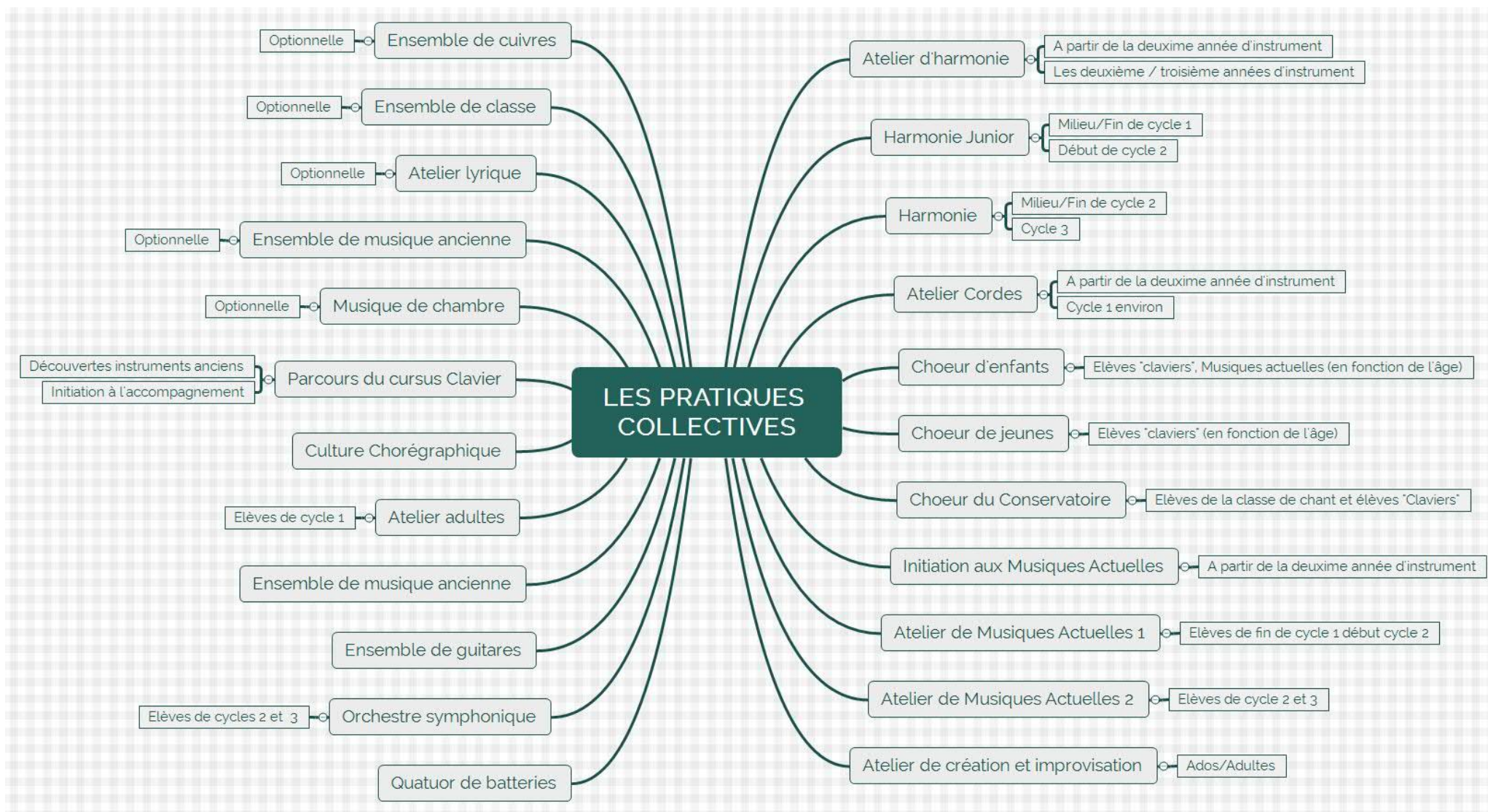
D'autres pratiques artistiques peuvent y être associée en fonctions des programmes tels que la danse, le cinéma...

Le Conservatoire du Pays de Château-Gontier a l'ambition de préparer tous les deux ou trois ans un grand projet artistique traversant toutes les pratiques proposées par le Conservatoire sous forme de spectacle de type « opérette ». Cela permettra de mettre en avant le travail autour de la voix réalisé par la classe de chant, les chœurs, celui des ensembles instrumentaux réunis, la danse et les arts plastiques pour les décors et accessoires notamment.

La pratique de l'Art Dramatique est bien évidemment nécessaire pour de tels projets. Actuellement le Conservatoire fait appel à des intervenants extérieurs.

Une convention triennale est signée avec l'association « Harmonie du Pays de Château-Gontier ». Cela permet aux élèves du Conservatoire et aux musiciens amateurs « vents » du territoire de se rencontrer chaque semaine au Conservatoire pour préparer ensemble des projets artistiques. Cet ensemble intergénérationnel se produit plusieurs fois chaque année. Des échanges avec d'autres harmonies sont régulièrement organisés.

Le Conservatoire ouvre ses portes à divers partenaires dans le cadre de ses projets pédagogiques



## 7 Action culturelle de diffusion pédagogique

---

**Les prestations font partie intégrante de la formation du musicien.** Gestion du trac, partage de la scène, relation avec le public...

Toute prestation à objectif pédagogique qui peut donner un sens à l'apprentissage, est à exploiter.

Quatre types de diffusions sont à distinguer :

- 1 : Audition d'apprentissage à la scène
- 2 : Restitution de travaux d'élèves ou d'amateurs, menés intra ou extra muros du Conservatoire
- 3 : Restitution en cours ou en fin, de projets de résidences encadrés par des artistes professionnels, rassemblant élèves et/ou amateurs du Conservatoire ou d'autres structures,
- 4 : Diffusion d'un spectacle ou d'une exposition de travaux ou projets d'artistes professionnels ou artistes-enseignants, ayant pour objectif de nourrir la pratique des élèves ou amateurs, mettant en perspective des œuvres ou créations de professionnels et leur propre pratique.

Hormis ces quatre types de diffusions, le Conservatoire est en mesure d'accueillir des concerts produits par les partenaires culturels de la Communauté de Communes. Ces concerts viendront nourrir activement les pratiques proposées au même titre que l'ensemble de la diffusion du Conservatoire.

*Une pratique artistique n'a que peu de sens si elle ne tend pas à éveiller la curiosité, la découverte, l'appétit de la connaissance.*

En cela, le Conservatoire a un rôle important à jouer dans le domaine de la formation initiale des spectateurs et viendra ainsi en appui de la mission de programmation et de création de la Scène Nationale « Le Carré ».

**Il ne s'agit pas que le Conservatoire forme seulement les futurs « acteurs » de pratique amateur, mais bien des « actifs » de la culture de demain.**

En cela, il est primordial d'axer le travail sur l'école de l'auditeur et du spectateur afin d'éveiller de façon constructive et objective le sens et le goût des jeunes élèves.

### 7.1 Audition d'apprentissage à la scène « Petits concerts »

Les petits concerts sont organisés mensuellement intra-muros.

Les élèves de tous âges et de tous niveaux se rencontrent et ont la possibilité de « s'essayer à la scène », « sans risque ».

Il n'est pas forcément aisé de se produire en public, un apprentissage là aussi est nécessaire, et c'est dans ce cadre bienveillant, le public étant composé essentiellement de camarades de classe et de parents d'élèves que l'apprenant pourra prendre confiance et progresser dans ce domaine.

## 7.2 Restitution de travaux d'élèves ou d'amateurs, menés intra ou extra muros du Conservatoire.

Un travail transversal entre les différentes disciplines artistiques proposées par le Conservatoire est envisagé à chaque projet afin de valoriser les pratiques et enrichir le regard porté sur l'art en général et non plus seulement sur la discipline pratiquée par un élève. Ainsi les participants aux ateliers d'arts plastiques pourront exposer dans des lieux divers à l'occasion de projets croisant la musique, la danse et le théâtre.

### **Des concerts, spectacles et animations musicales et chorégraphiques dans le territoire :**

Outre la diffusion dans les murs, le Conservatoire sera acteur de l'animation culturelle du territoire. A ce titre il participera aux manifestations de l'ensemble de la Communauté de Communes et même du territoire du sud-Mayenne. Ces prestations sont régulièrement proposées en partenariat avec d'autres services de la collectivité.

Exemples (liste non exhaustive) :

- ✓ La Nuit des Conservatoires
- ✓ Journées du patrimoine
- ✓ Fête de la musique dans les communes
- ✓ La Chalibaude (festival d'arts de la rue)
- ✓ Journées d'animations locales
- ✓ ...

## 7.3 Restitution en cours ou en fin, de projets de rencontres, partenariats...

*La rencontre avec des artistes est une part importante de la formation des élèves.*

### 7.3.1 Des collaborations régulières avec les forces vives du territoire

En faisant le choix d'implanter le Conservatoire et Le Carré « Scène Nationale » dans le Couvent des Ursulines à proximité du Centre d'Art Contemporain, la Communauté de Communes a affirmé sa volonté de positionner une offre culturelle forte dans un lieu emblématique du territoire. Le rapprochement géographique n'est pas pour autant suffisant, il s'agit maintenant de mettre en place une offre susceptible d'intéresser les publics du territoire, qui ne soit pas exclusive.

Ensuite faut-il encore que cette offre soit identifiée et accessible aux habitants du territoire. Pour cela, il nous faut continuer de proposer des dispositifs de présentation de l'offre aux habitants, leur permettant de s'approprier notre projet, le bâtiment et d'être eux-mêmes acteurs et source de propositions.

Il est à ce titre important de **diversifier les propositions culturelles afin d'éviter toute hiérarchisation d'une culture au détriment d'une autre.**

Notre territoire est riche dans sa diversité. Il sera intéressant de proposer des pratiques artistiques et des productions culturelles de style et de genre différents répondant aux attentes locales et notamment des communes du secteur rural.

Pour mieux identifier les personnes et les besoins il sera utile de se rapprocher des réseaux sociaux et associatifs du territoire.

### 7.3.2 Les partenariats entre les services de la collectivité

#### ➤ La Médiathèque partenaire culturel privilégié

Les pratiques et usages culturels des deux établissements sont complémentaires et s'adressent aux mêmes publics. Des actions de partenariat répondant à leurs missions respectives sont déjà mises en place et de nouveaux projets seront mis en œuvre.

- Semaines thématiques mariant musique et lecture publique
- Exposition des travaux des œuvres des élèves des ateliers d'arts plastiques,
- Prestation musicale ou chorégraphique en lien avec des résidences d'auteurs,
- Conseils et accompagnement des bibliothécaires, ressources des collections du réseau de lecture publique,
- Catalogage des partitions du Conservatoire assuré par un agent de la Médiathèque.

#### ➤ Le service Action culturel du Pays de Château-Gontier partenaire privilégié

Participations, coréalizations, partages de projets d'animations sur le pays de Château-Gontier.

#### ➤ Le service tourisme et Patrimoine

### 7.3.3 Les partenariats extérieurs

#### ➤ La Scène Nationale « Le Carré » et Centre d'Art contemporain d'Intérêt National :

Partenaire incontournable, la scène nationale « Le Carré » partage le Pôle culturel Les Ursulines avec le Conservatoire.

Le projet de participation d'élèves à des avants-concerts, scènes ouvertes, rencontres, master class avec des artistes programmés etc.

Un travail de maillage avec cette structure a commencé fin 2020 suite au recrutement du nouveau directeur du Carré avec des projets intimement construits tant sur le plan musical, de la danse ou de des Arts Plastiques avec le Centre d'Arts Contemporain d'Intérêt National.

#### ➤ Le réseau des EEA (Etablissements d'Enseignements Artistiques) du département :

De nombreux projets départementaux voient le jour afin de mutualiser la venue d'artistes ou de grands pédagogues dans les structures.

#### ➤ Conservatoires à Rayonnement Régionaux environnant (Angers, Le Mans, Rennes, Nantes) :

Rencontre, partage de la scène à de grands élèves de Conservatoires Régionaux. Cela peut permettre à nos élèves de se projeter, d'échanger avec de futurs jeunes artistes. Cela fait aussi partie de la formation d'un futur artiste.

- Partenaires associatifs locaux :
  - Harmonie du Pays de Château-Gontier
  - Chœur professionnel « In Paradisum »
  - Chorales diverses
  - Comité de jumelage
  - ...

#### 7.3.4 Des lieux d'expositions diversifiés

Les salles, les couloirs du Conservatoire (ancien couvent et bâtiment classé) ainsi que le cloître suscitent également des accrochages d'œuvres de tailles et de formes variées.

Il reste à investir d'autres lieux dans les différentes communes du territoire de manière plus régulière.

## 8 Les moyens dédiés

---

### 8.1 Les bâtiments

La surface de l'ensemble du Pôle des Ursulines est importante. En revanche une partie des espaces n'est pas utilisable avant une complète réhabilitation.

Les locaux utilisés sont répartis comme suit :

- ✓ **Un espace d'accueil,**
- ✓ **La salle Gothique** : salle de diffusion et d'expositions ; lieu de rencontre entre le public et les praticiens amateurs et professionnels, d'une jauge de **100** places assises,
- ✓ **Le théâtre des Ursulines, salle de spectacles** : spectacles de danse, projets pluridisciplinaires et spectacles avec les enfants des écoles (**500 places**),
- ✓ **14 salles de répétition et de cours** : espace musique adapté aux différentes formes et formats de pratiques : orchestres, chœurs, pratiques collectives, salles dédiées dotées d'équipements et de mobiliers spécifiques (ex. salle de percussion, salle de piano, salle de contrebasse, salle pour les musiques actuelles équipée d'une petite scène avec projecteurs),
- ✓ **3 studios de danse, 4 vestiaires et un local costumes,**
- ✓ **2 salles de cours d'arts plastiques** pouvant accueillir les cours de dessin, peinture, poterie... **et une réserve,**
- ✓ **Un espace tertiaire** regroupant l'équipe administrative (sur deux étages), une salle d'attente,

Le besoin de salles supplémentaires et mieux adaptées se fait sentir de plus en plus. Se posent des problèmes de disponibilités de salles (pratiques collectives en évolutions, de circulation du public...

### **Sur le territoire :**

- ✓ Le Rex : salle de diffusion (217 places)
- ✓ Salle des fêtes
- ✓ Espace Saint Fiacre
- ✓ Salles polyvalentes dans les communes.
- ✓ Les églises du Pays de Château-Gontier

## **8.2 Les personnels**

### **• Enseignants**

- ✓ **Musique**  
24 enseignants totalisant 260 heures hebdomadaires d'enseignement
- ✓ **Danse**  
3 enseignantes totalisant 50,25 heures hebdomadaires d'enseignement
- ✓ **Arts plastiques**  
1 enseignante pour 13,50 heures d'enseignement hebdomadaire.

### **• Administratif**

- Un responsable de service qui assure la gestion générale, pédagogique et administrative du Conservatoire.
- Un agent assure l'accueil des usagers, prépare les comptes-rendus des réunions plénières, le suivi de la scolarité, les absences des élèves et des professeurs, l'édition des factures et l'encaissement des cotisations, la communication interne et externe, la gestion du parc instrumental (entretien, prêt, inventaire), les occupations des salles...

### **• Action culturelle**

Un poste à mi-temps de coordination au sein du Conservatoire assiste le responsable dans la mise en action des projets de diffusion pédagogiques.

Le Conservatoire en collaboration avec le service de l'action culturelle de la Communauté de Communes.

### **• Technique**

La sécurité, la régie son et lumière des spectacles, la logistique, le suivi des bâtiments sont assurés par les services de la Communauté de Communes pour une part et par le personnel de la Scène Nationale (cas des spectacles ayant lieu au Théâtre des Ursulines ou au Rex) d'autre part.

## **D – L'entretien et la sécurité du bâtiment**

Le nettoyage des locaux est assuré par des agents de la Communauté de Communes au quotidien en interne et hebdomadaire en externe.

### **• La sécurité**

La sécurité du site a été travaillée dans ses diverses problématiques avec le service en charge des bâtiments et la direction de la prévention des risques et de la tranquillité publique.

Un accès par digicode a été mis en place sur certains créneaux (le soir quand la nuit est tombée et les week-ends).

- **Sécurité incendie**

Le premier risque concernant le site patrimonial étant le feu, la direction des ressources humaines met en place régulièrement pour l'ensemble du personnel permanent travaillant sur le site des Ursulines une formation interne portant sur la sensibilisation aux risques de feu ainsi qu'aux procédures et managements des équipements de sécurité.

Une formation des professeurs sera effectuée afin que l'ensemble du personnel soit à même de réagir sereinement en cas de sinistre dans le bâtiment.

De même pour les usagers, des exercices d'évacuation sont planifiés chaque année scolaire.

Le directeur est responsable unique de la sécurité du lieu.

- **Sécurité antivol / intrusion**

L'accueil de l'Office de Tourisme situé au rez-de-chaussée du Manoir de la Touche dont nous utilisons les étages et la salle Gothique sont équipés d'une alarme anti-intrusion.

Elle est reliée à l'entreprise de surveillance Delta protection. Une caméra de surveillance est ajoutée salle Gothique lors des expositions.

## ***9 La gouvernance de l'établissement***

---

### **9.1 Les principes de management**

Le site des Ursulines propose des entités aussi variées que l'Office de Tourisme, le service du Patrimoine, Le Carré « Scène nationale » et le Conservatoire. Si nous voulons que chacun respecte l'autre, des instances de concertation sont nécessaires.

Au sein du Conservatoire, l'enjeu consiste à réussir le rattachement à un même ensemble des professionnels de secteurs très diversifiés (administratifs, techniques, enseignants musiciens, enseignants danseurs, enseignants en arts plastiques...). L'ensemble de ces personnels est au sein de la même structure au service d'un projet commun.

Le croisement des usagers sera facilité par une bonne communication, connaissance et reconnaissance des différents personnels dans l'objectif de construire une culture partagée autour d'un projet.

Deux axes principaux permettront d'atteindre cet objectif :

- Une organisation propice à l'échange et à la concertation,
- La formation et l'information professionnelle.

## 9.2 Les instances de Concertation en interne

### 9.2.1 L'équipe de direction du Conservatoire

Elle est composée du responsable du Conservatoire, du Coordinateur et de l'assistante d'administration du Conservatoire

### 9.2.2 Le Conseil Pédagogique et de Coordination (CPC)

Le Conseil Pédagogique et de coordination est composé de membres de l'équipe de direction du Conservatoire. Des référents de départements Arts Plastiques, Danse, Formation Musicale-Claviers, Voix-Chœur-Interventions scolaires, Musiques Actuelles sont nommés chaque année pour 2 années minimum. Ce Conseil Pédagogique et de Coordination est animé par le directeur du Conservatoire, il se réunit au minimum entre chaque période de vacances scolaires.

Le CPC n'est pas un lieu clos qui réunit « des élites », si un professeur non référent est particulièrement sensibilisé par l'ordre du jour, il sera accueilli avec bienveillance par ses collègues.

Le CPC participe :

- à la coordination de la réflexion pédagogique
- à la genèse des projets transversaux du Conservatoire
- à l'organisation de la concertation entre les différents départements
- à la mise au point des différents processus d'évaluation

### 9.2.3 Les réunions plénières

Avec une fréquence de 3 réunions plénières annuelles, l'équipe du Conservatoire se réunit en totalité pour échanger sur le travail réalisé par le CPC et aborde des sujets communs à l'ensemble de l'équipe. Certains groupes de travail peuvent être constitués lors de ces plénières pour aborder tels ou tels sujets en sous-groupes.

### 9.2.4 Les réunions pédagogiques spécifiques

Certains sujets ont des thématiques spécifiques. Des réunions sont alors organisées avec les personnes concernées par celles-ci.

### 9.2.5 Les réunions de projet

Certains projets demandent à être affinés par les seuls participants ; Des moments d'échanges sont alors organisés.

### 9.2.6 Les réunions de départements pédagogiques

Certaines problématiques sont spécifiques à certaines pratiques artistiques ou instrumentales. Les référents de départements peuvent animer ces réunions.

### 9.2.7 Les réunions « Cultures »

Périodiquement le responsable du Conservatoire se réunit avec ses homologues de la collectivité, la directrice de Pôle, et le vice-président en charge de l'Action Culturelle pour travailler en transversalité avec les autres services de la collectivité.

### 9.2.8 Les réunions du pôle culturel des Ursulines

Régulièrement se réunissent les services Conservatoire, Patrimoine, la Scène Nationale afin de coordonner nos actions et le fonctionnement du site.

## 9.3 Le Conseil d'Etablissement

***« Permettre à tous la rencontre avec différentes formes de culture, de façon à permettre l'épanouissement et l'émancipation de chacun, tout en favorisant, par l'intermédiaire des activités culturelles, la convivialité et le lien social ».***

L'établissement, lieu de rencontres et de croisements, ne pourra que s'enrichir à travers les apports et réflexions des différents acteurs concernés par son fonctionnement. Il s'agira donc d'éclairer les décisions des élus en favorisant l'expression et l'implication d'usagers, de professionnels et d'acteurs locaux.

Le Conseil d'Etablissement a vocation d'aider à préciser, formaliser et mettre en cohérence les différents aspects de la vie de l'établissement : projet pédagogique, schéma d'organisation, règlement intérieur, évaluation des objectifs fixés et évolution de la structure.

### 9.3.1 Objectifs

Cette instance de concertation poursuivra les objectifs suivants :

- organiser la transversalité de la réflexion entre les acteurs,
- recueillir les avis sur les projets et orientations de l'établissement relevant d'une approche partagée,
- contribuer à la meilleure adéquation possible entre la demande des usagers et l'offre proposée,
- impliquer chacun dans le projet global du Conservatoire,
- évaluer les actions, établir un bilan partagé des activités,
- mesurer les retombées de la mise en place d'une tarification incitative de l'éveil et en accord avec le quotient familial (baisse des tarifs),
- mesurer la réelle prise en compte du territoire,
- mener une étude sur les publics empêchés.

Le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal est contrôlé par l'Etat et les « textes réglementaires » précisent qu'une telle structure doit être dotée d'un Conseil d'Etablissement ayant vocation de synthétiser la concertation entre les élus, les partenaires, les personnels et les usagers du Conservatoire. Le Conseil d'Etablissement se réunit chaque année.

### 9.3.2 Composition du Conseil d'Etablissement

#### Elus(es) :

- Le vice-président de la Communauté de Communes en charge de la culture et 4 élus communautaires

#### Administration :

- La Directrice du Pôle Vie Locale
- Le Responsable du Conservatoire
- L'assistante d'administration

#### Equipe pédagogique :

- Les membres du Conseil Pédagogique

#### Représentants extérieurs :

- Un représentant du Conseil Départemental
- Le représentant de l'Education Nationale
- Un représentant des associations d'amateurs

#### Usagers :

- 3 représentant(e)s des usagers : un par spécialité (musique, danse et arts plastiques)

### 9.3.3 Fonctionnement

Il est convoqué par le vice-président en charge de la culture aussi souvent que nécessaire mais au moins une fois chaque année scolaire.

## 10 Objectifs 2027

---

### 10.1 Ce qui a été réalisé entre septembre 2017 et 2020

*Suite à son recrutement en septembre 2017, le nouveau responsable du Conservatoire a commencé une nouvelle structuration du service. Ce travail partagé est réalisé avec le Conseil Pédagogique.*

- Prioriser les projets transversaux faisant appel aux différentes pratiques artistiques proposées par le CRI (Musique, Danses, Arts visuels) et ayant un sens et un apport pédagogique réel.
- Prioriser les projets « Hors les murs » et/ou avec des partenaires extérieurs afin d'ouvrir le conservatoire à de nouveaux publics.
- Partenariat privilégié avec la Scène Nationale « Le Carré ».
  - Tarifs préférentiels pour les élèves du CRI
  - Rencontre avec les artistes de la saison
  - Proposition de produire nos élèves de cycle 3 dans le cadre de la saison lors du « Concert chocolat » du dimanche matin, concert suivi d'un brunch où se mêlent artistes et public pour un moment gastronomique.
- Partenariat avec le Centre d'Art Contemporain d'Intérêt National du Pays de Château-Gontier lors de la venue d'artistes invités (visite pédagogique des expositions), échanges et ateliers « pratiques » avec ces artistes.
- Création du Chœur du Conservatoire. Ce chœur est ouvert aux adolescents et aux adultes du Conservatoire et amateurs du territoire souhaitant aborder le « répertoire » du chant choral classique.
- Mise en place « d'Audition d'étape » pour les élèves de cycle 3 sous forme « d'échange pédagogique » personnalisé avec un intervenant extérieur invité au conservatoire.
- Mise en place des CEM et CEC projets
- Développement de l'improvisation au sein des classes comme « outil d'apprentissage » (projet demandant formation de l'équipe donc à construire sur moyen terme).
- Restructuration du département voix. Objectif fin 2018/2019 pour une mise en action à la rentrée 2020.

- Travail en interne afin de valoriser certaines disciplines et à recentrer les enseignements de quelques professeurs qui sont aujourd'hui sur plusieurs pratiques ce qui implique une perte d'énergie à long terme.
- Réflexion sur le parcours en culture musicale pour les élèves de Musiques Actuelles.
- Mise en place des parcours adultes.
- Parcours d'Eveil.
- Actualisation du parcours danse en cursus (Culture Chorégraphique).
- Amplification des propositions des pratiques collectives pour les élèves en cursus et en parcours personnalisé.

#### **En cours/A venir**

- Gros chantier sur l'évaluation :
  - Autoévaluation des élèves
  - Contrôle continu
  - Utilisation rationnelle du livret de suivi de l'élève
  - Evaluations de fins de cycles
  - Evaluation des Arts visuels (inexistante à ce jour)
  - Etc...

### 10.2 L'organisation administrative et pédagogique

Une nouvelle organisation administrative du Conservatoire est à l'étude. Actuellement, une équipe de deux postes et demis permanents est organisée de la façon suivante :

- Un directeur pédagogique et artistique TP
- Un coordonnateur ½ T
- Une assistante administrative TP

Une proposition, toujours sur trois postes est envisagée :

- Un directeur Pédagogique et artistique à plein temps,
- Un(e) chargé(e) de la coordination de projets et de la scolarité à plein temps,
- Un(e) assistant(e) à temps partiel.

Les missions de chacun seront repensées afin de pouvoir répondre aux demandes des usagers de la façon la plus efficace possible.

Une responsable administrative apportera un plus dans le fonctionnement du conservatoire, laissant les décisions pédagogiques et artistiques au directeur. Ce dernier sera évidemment aidé dans cette mission par les enseignants référents des départements du Conservatoire.

La responsable administrative sera aidée dans les tâches administratives par l'assistant(e).

### 10.2.1 Développement du logiciel de gestion du Conservatoire

La gestion des effectifs a déjà été mise en action depuis de nombreuses années via le logiciel RHAPSODIE. La mise en place d'un Intranet du Conservatoire permet à l'équipe pédagogique la gestion en direct des absences, la communication à travers les bulletins d'évaluations et le livret de l'élève. Un extranet à destination des parents va être ouvert prochainement afin de réaliser les inscriptions en ligne ainsi qu'une communication plus fluide. Le règlement des factures en ligne et par QR CODE est actuellement à l'étude.

## 10.3 [Les disciplines](#)

### 10.3.1 Les Classes Instrumentales

Dans le développement du Conservatoire du Pays de Château-Gontier, il est à remarquer que le renouveau des classes instrumentales est toujours au cœur des préoccupations. Les classes d'instruments peuvent s'étoffer ou au contraire se réduire en fonctions des demandes du public.

### 10.3.2 La Danse

L'enseignement de la danse remporte un certain succès sur le territoire de la Communauté de Communes. Le Conservatoire propose à ce jour des cours d'éveil, d'initiation, de danse classique, de danse jazz et des ateliers de danse contemporaine.

Concernant la danse contemporaine, cette pratique est actuellement proposée sous forme d'atelier. Une évolution de cette pratique sous forme de cursus sur 2 cycles, pourra être étudiée tout en veillant à ne pas retirer des autres pratiques de la danse des élèves potentiels.

Une offre de modules de formation vers des danses dites de caractère serait pertinente pour permettre à chacun de construire son parcours.

### 10.3.3 Les Arts Plastiques et les Arts Visuels

Une valorisation des Arts Plastiques/Visuels au sein du conservatoire pourrait éventuellement passer par une forme d'évaluation plus normative ou d'un parcours spécifique.

### 10.3.4 L'Eveil

Les élèves d'éveil sont toujours très intéressés et nous veillons à ce qu'une répartition homogène dans les classes puisse avoir lieu.

En revanche, il est important de pouvoir développer de façon pragmatique les classes des instruments moins connus.

Afin de permettre l'éveil de la curiosité des petits comme des grands, les dispositifs des « portes ouvertes » ont été mis en place pour permettre au tout public de voir les enseignants comme des artistes mettant en valeur la spécificité de leurs instruments.

Cependant nous remarquons que cela ne suffit pas.

Des interventions en milieu scolaires, et la mise en place de TAP pourront permettre de développer la présentation des pratiques artistiques et sensibiliser le plus grand nombre

#### 10.3.5 Les Musiques Actuelles

Depuis l'année scolaire 2011/2012 le conservatoire du Pays de Château-Gontier a ouvert un atelier de MAO afin d'asseoir la volonté de développement des musiques actuelles sur le territoire.

A l'heure actuelle 5 élèves de guitare basse et 4 élèves en atelier de MAO suivent les cours dispensés par un musicien spécialisé dans ce domaine. Le Conservatoire répond à une demande mais l'offre pourrait sûrement se développer. Il est donc important de continuer le renouvellement de ces classes par le biais d'actions croisées avec des partenaires locaux (Associations, Services des collectivités, ...).

Un renforcement du partenariat avec les associations qui programment des concerts de musiques actuelles doit permettre une meilleure reconnaissance de leur travail afin de leur proposer des projets partagés.

Un développement de l'offre à destination de nos usagers est à prévoir ainsi qu'un accompagnement des groupes extérieurs à l'établissement dans le cadre de nos liens avec le Service Jeunesse.

#### 10.3.6 L'Art Dramatique (Théâtre)

Des projets du Conservatoire impliquant l'atelier théâtre pour adultes du Carré « Scène Nationale » ont été enrichis par la présence des comédiens.

L'évolution des pratiques artistiques décroisées nécessite régulièrement les compétences d'un artiste issu du milieu théâtral.

La scène Nationale « Le Carré » souhaite transférer au Conservatoire la mission de ses ateliers théâtre.

Le moment est peut-être arrivé de reprendre au sein du Conservatoire la compétence Art Dramatique et d'en proposer des parcours adaptés à la structure :

- Un cursus sur 2 cycles d'apprentissages
- Des ateliers amateurs de niveaux d'âges
- Un travail transversal pour tous les élèves musiciens et danseurs du Conservatoire dans le cadre des pratiques collectives ou de la culture chorégraphique qui enrichirait leurs compétences artistiques.

Cette nouvelle proposition de pratique artistique au public valorisera aussi le Conservatoire tant sur le territoire qu'au niveau départemental. Pour l'heure, seul le Conservatoire Départemental de Laval propose un cursus en Art Dramatique.

## 10.4 [L'action culturelle](#)

Une programmation de diffusion pédagogique nourrie par les projets des élèves doit fixer des objectifs forts et ambitieux pour parfaire la formation des artistes en herbe.

## 10.5 [Les territoires](#)

### 10.5.1 L'agglomération et les communes rurales

Le territoire étant composé d'une agglomération autour de la Ville centre renfermant la moitié de la population et un maillage de petites communes rurales, il est important que le Conservatoire soit force de propositions pour toutes les communes du Pays de Château-Gontier. Le Conservatoire doit sortir de ses murs.

### 10.5.2 Le réseau départemental

Le « Collectif des directeurs des Etablissements d'Enseignement Artistique de la Mayenne » met l'ensemble des structures dans un réseau non hiérarchisé permettant ainsi de valoriser les spécificités locales originales.

Compte-tenu de la faible densité de population du département, nous devons continuer de participer activement au développement des arts dans le cadre du schéma départemental en étant force de propositions pour des projets ou des formations qui relèvent d'une prise en compte départementale tant en musique qu'en danse, théâtre et arts plastiques.

## 10.6 [Les formes et formats d'apprentissage](#)

### ➤ **La diversification des temps de formation**

La régularité pour un apprentissage construit est nécessaire (cours hebdomadaires), mais des moments forts sous forme de mini-stages par exemple peuvent compléter la formation par un travail intensif qui permet d'ancrer des réflexes et une autre réactivité (stage d'orchestre symphonique par exemple)

### ➤ **La personnalisation des parcours**

La personnalisation des parcours autres que publics empêchés et l'amplification de la réflexion sur les parcours personnalisés sont lancées au sein de l'établissement.

### ➤ **Intergénérationnel**

Dans le cadre des pratiques collectives proposées par le Conservatoire, un réel échange intergénérationnel est valorisé.

## 10.7 [Les formations du personnel](#)

Dans le cadre de la formation professionnelle continue les équipes administratives et pédagogiques sont invitées à se rapprocher des propositions spécifiques faites par Mayenne Culture et le CNFPT afin de rester à la pointe de la pédagogie sans cesse en évolution.